

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le trois avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Imène SOUID, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – BETTAYEB Karine – ATLAN Thierry – EL AMRANI Sana – DIABY Dramane – BESNIET Nathalie – SERRAYE Mohand – BARRÉ Stéphanie – INDRIGO Heddi – VERA Malikat – GILBERT Yann – TRAORÉ Saly – LERUDE Renaud

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

CHARLES-ELIE-NELSON Roselyne – DIBATISTA Mylène – CHAUDRON Thierry – TROUKY Houcine – SIONIS Rhera – CABRERA Valérie – HAMZA Ramzi – BAGÉ Jinny – SOUDEER Jérémy – MEDRANO Tracy – SACKO Ismael – BENSENOUCI Shaenese Louisa – GANFINA Olga Céleste – KUIPOU Maël – SANCHI Claude – TRARIEUX Magalie – GUESSOUM Adnène – APATOUT Ingrid – MARCONI Jacqueline – BOURGEOIS Patrick – BOURIACHI Philippe.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Monsieur Maël KUIPOU arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Imène SOUID. Arrivée de Monsieur KUIPOU à 19 h 10 (Point n° 3).
- Monsieur Ramzy HAMZA arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Sana EL AMRANI. Arrivée de Monsieur HAMZA à 19 h 15 (Point n° 3).
- Monsieur Patrick BOURGEOIS arrivera en retard et donne pouvoir à Madame Jacqueline MARCONI. Arrivée de Monsieur BOURGEOIS à 19 h 10 (Point n° 3).

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Saly TRAORE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Imène SOUID

Je vous informe des démissions de Monsieur Brahim MESSACI et de Madame Noëline TANFOURI.

Nous accueillons donc ce soir Monsieur Adnène GUESSOUM et Madame Ingrid APATOUT qui sont officiellement installés au sein de notre Conseil municipal. Bienvenue.

Par ailleurs, Madame Magalie TRARIEUX nous a informés de la nouvelle dénomination du groupe qu'elle préside : il s'agit désormais du groupe dénommé « Agir pour Orly – L'union Populaire – La France insoumise ».

Vote de l'urgence pour le vœu municipal contre le racisme, pour l'égalité réelle et la solidarité républicaine, déposé sur table

Imène SOUID

Vous avez sur la table un vote qui vous est proposé. Je vous propose de voter l'urgence du vœu. Madame TRARIEUX ?

Magalie TRARIEUX

Je souhaite intervenir sur le délai d'envoi des convocations pour que ce conseil municipal puisse se tenir. D'après l'article L. 2121-12, étant donné que le délai de convocation de cinq jours ouvrés n'a pas été tenu, nous souhaiterions, Madame la Maire, que vous vous exprimiez sur l'objet de l'urgence de changement de date.

Imène SOUID

L'envoi des documents a bien été respecté dans les délais réglementaires des cinq jours ouvrés. Après, la réception, c'est autre chose. Mais en tous cas, la date d'envoi a bien été celle des cinq jours ouvrés. Ça, c'est la première chose.

Magalie TRARIEUX

Non, puisque les documents ont été déposés sur le nuage et les convocations, le vendredi, donc vendredi dernier, et il y a un jour férié et on ne tient pas compte ni du jour d'envoi ni du jour de réception.

Imène SOUID

L'administration va vous apporter un éclairage Je fais une petite suspension de séance pour que le Directeur des affaires juridiques et des instances vous apporte les informations.

Magalie TRARIEUX

Merci.

[Interruption de séance de 19h06 à 19h07]

Imène SQUID

Les délais réglementaires sont bien respectés en la matière. Là, il y a eu un besoin de rapprocher ce Conseil municipal, mais les délais seront bien sûr plus larges normalement. Là, on reprendra le planning qui a été défini au départ, puisqu'on doit re-délibérer aujourd'hui pour l'élection des conseillers de territoire, pour qu'ils puissent assister au conseil de territoire qui, lui, a lieu mardi, alors que le Conseil initialement était prévu jeudi prochain. Donc, c'est pour ça que nous avons dû avancer le Conseil municipal. On a veillé au respect des délais réglementaires et le planning sera respecté, en tout cas je l'espère, sauf incident comme prévu initialement. Donc on en était à l'urgence du vœu. Je vous propose de voter l'urgence qui est contre l'urgence du vœu. Qui s'abstient ? Donc nous votons l'urgence du vœu qui sera présenté à la fin de ce Conseil.

Adopté à l'unanimité

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Imène SQUID

Nous passons maintenant au compte rendu des décisions. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ces comptes rendus ? Merci, Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Oui, plusieurs petites questions. Concernant la décision numéro 66 relative à l'approbation de la convention d'objectifs avec la Caisse d'allocations familiales, est-ce que cette convention peut être communiquée ?

Imène SQUID

Ce sont des documents administratifs officiels. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Ils pourront vous être communiqués.

Magalie TRARIEUX

Merci. Concernant la décision numéro n° 68, nous avons une question par rapport à l'organisation de ces sessions de formation aux premiers secours par la protection civile. A combien de personnes cela bénéficiait et quelle nature de personnes, si ce sont des agents, si ce sont des citoyennes et citoyens ?

Imène SQUID

C'est ouvert au public, c'est organisé par la Protection civile et c'est ouvert à des Orlysiens. C'est un samedi sur deux, où on leur met à disposition des locaux pour pouvoir réaliser ces formations. Et c'est ouvert à tout public qui est identifié, qui s'identifie et s'inscrit auprès de la Protection civile.

Magalie TRARIEUX

Merci. Concernant la décision numéro 69 relative à l'organisation d'un séminaire à destination des membres du CODIR, par SY.DEL Formation. Qu'est-ce qui a présidé au choix de ce prestataire ?

Imène SOUID

C'est un choix de l'administration par rapport aux objectifs qui étaient attendus. Cela a concerné l'ensemble des membres du comité de direction, à savoir les 23 personnes, et 18 étaient présentes le jour J.

Magalie TRARIEUX

Merci. Ensuite, sur, Concernant les deux décisions numéro 80 et 81 relative au marché pour l'entretien des herbages, des voiries et des espaces verts. Il y a deux décisions pour un montant à peu près de 200 000 €. Pourquoi ce choix d'externalisation de ces tâches-là, qui pourraient correspondre aux missions du service technique, enfin, les jardinières et jardiniers.

Imène SOUID

Si l'administration a jugé utile de faire appel à ces prestations, c'est que justement nos agents n'étaient pas en capacité de pouvoir le faire en interne. Cela a donc été demandé et nous avons validé la possibilité de faire appel à un prestataire, puisque les agents n'étaient pas en capacité de pouvoir le réaliser comme souhaité.

Magalie TRARIEUX

Merci. Alors là, il y en a plusieurs : il y a la décision numéro 84 et d'autres qui sont relatives à l'exécution de marchés par rapport à la construction, les travaux du groupe scolaire, l'IME, le centre social. Je vais poser la question globalement sur toutes les décisions pour qui se montent, je pense, entre 1 et 2 millions d'euros, il y a la consultation d'avocats et d'autres... Voilà d'autres actions. Est-ce que ces actions-là sont définitives – ou les dernières – pour l'exécution des travaux, ou est-ce que vous estimez qu'il y en aura d'autres ?

Imène SOUID

Il y en aura sûrement d'autres puisque le chantier n'est pas fini. Et tant que le chantier n'est pas fini, nous ne sommes pas à l'abri d'avoir des recours des entreprises, des aléas de chantier, des problématiques que nous avons rencontrées jusqu'à présent. Nous suivons ce chantier, avec bien sûr la surveillance qui se doit, et le respect des règles en vigueur, puisqu'il y a des montants et des procédures à respecter. Et c'est pour ça que nous sommes accompagnés par un cabinet expert en la matière.

Magalie TRARIEUX

Merci. Et sur ce chantier, il sera possible que les élus fassent une visite avec les personnes ?

Imène SOUID

On organisera cela. Pas de souci.-Je ne vous donne pas le délai aujourd'hui, puisqu'il y a quand même pas mal de sujets en cours et même moi, je ne suis pas en capacité de toujours pouvoir y aller.

Magalie TRARIEUX

Entendu. Concernant la décision numéro 85. Il est évoqué une fourniture de dispositifs numériques interactifs accessoires dans les écoles de la ville. Déjà sur le terme utilisé, « la fourniture » : s'agit-il d'une location ? S'agit-il d'un achat ? En quoi consistent ces dispositifs interactifs ? On imagine que toutes les écoles sont concernées mais quelles écoles sont concernées ? Si c'est une location, quelle est la durée de location ? Et c'est sur quel type de matériel ?

Imène SOUID

Le type exact, je ne pourrais pas vous le donner, mais en tout cas, c'est du matériel qui est acheté, qui est mis à disposition dans les établissements scolaires où ils sont installés, en priorité dans les nouveaux. Par exemple, c'est Jean Moulin où on a commencé par-là, comme on a eu la rénovation. Madame EL AMRANI a le détail, elle pourra vous compléter. Et c'est un achat, avec la maintenance qui va avec, dans le cadre du marché.

Magalie TRARIEUX

D'accord. Donc c'est pour certaines écoles, c'est ça ?

Sana EL AMRANI

Ca a été dans le cadre du déploiement des écrans numériques interactifs (ENI). C'était suite à une demande qui a été faite dans toutes les écoles. Aujourd'hui, avec le budget qu'on avait, il y en a 2 qui ont été mis à Romain Rolland A, deux à Romain Rolland B, 1 à l'école du Centre, 6 à Jean Moulin. Et en 2026, il y en a 39 qui vont encore être déployés dans toutes les écoles existantes, ainsi que dans les établissements de Simone Veil.

Magalie TRARIEUX

Merci pour les précisions.

Imène SOUID

Parfait. Y-a-t-il d'autres demandes ?

Magalie TRARIEUX

Concernant les décisions numéros 116 et 117, on a un avenant n° 1 sur la fourniture de chaleur, donc j'imagine que c'est la géothermie, c'est cela ? Et est-ce qu'il est possible de pouvoir consulter l'avenant au contrat ?

Imène SOUID

Oui, pas de souci.

Magalie TRARIEUX

Concernant la décision numéro 184 relative aux prestations de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, quelles sont les agents concernés, s'il vous plaît ?

Imène SOUID

Ce sont les chirurgiens-dentistes qui en ont bénéficié. Je ne peux pas vous donner les noms puisqu'on doit rester anonymes et non nominatifs au sein du Conseil.

Magalie TRARIEUX

Concernant la décision numéro 195 relative à la prestation de services pour la réalisation d'actions de formation à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap. Évidemment, il faut saluer cette initiative-là, mais quel personnel en général...

Imène SOUID

Ce sont les professionnels animateurs des accueils de loisirs, les personnels des sports et de la culture et les ATSEM.

Magalie TRARIEUX

Concernant la décision numéro 200. Il y a une demande de subvention au titre du Fonds d'investissement métropolitain pour le programme de rénovation énergétique des écoles Joliot Curie B, Romain Rolland et du Centre. L'école Joliot-Curie B correspond à quelle école ? Et pourquoi ? Les autres écoles qui présentent de gros soucis d'isolation thermique ne sont pas concernées, notamment Cachin et Eluard ?

Imène SOUID

Concernant Joliot Curie B, c'est l'école maternelle qui est rue des Hautes Bornes. Pourquoi pas toutes les écoles : on ne peut pas planifier toutes les écoles en même temps, il faut faire les travaux au fur et à mesure. Par ailleurs, l'école Marcel Cachin et l'école Joliot-Curie et l'école Paul Eluard vont être concernées par des travaux de plus grande ampleur dans le cadre de l'ANRU. Donc, on est plutôt à regarder d'abord ceux qui seront là et qui vont perdurer dans le temps où on est sûr, et les autres, on va regarder au fur et à mesure avec l'évolution du projet de l'ANRU.

Magalie TRARIEUX

Concernant la décision numéro 218 relative au contrat entre la ville d'Orly et l'association VVL : ça annule et remplace une décision qui portait sur le même objet. C'était pour améliorer l'hébergement des enseignantes et des saisonniers, l'installation d'hébergements légers de loisirs pour les familles et seniors orlysiens, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? Et pourquoi c'est annulé.

Imène SOUID

L'avenant concerne en fait une erreur de montant, puisque dans l'avenant premier, il avait été marqué 17 180, alors que le montant exact était de 17 780. Il y avait une erreur de frappe. Concernant les travaux : l'étude qui est demandée, c'est d'imaginer un hébergement possible, sur l'une des parties du site aujourd'hui on a demandé à regarder et à étudier cette possibilité.

Magalie TRARIEUX

Merci.

Imène SOUID

D'autres demandes ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la présidente de cette honorable assemblée. Chers collègues, Madame la Maire, voilà quelques questions. Concernant la décision numéro 60 relative à l'approbation de la cession lors de la vente aux enchères sur la plateforme d'un billard américain pour un montant de 10 € : où se trouvait initialement ce billard ?

Imène SOUID

Je n'ai pas l'information, on vous la transmettra.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Alors quand on parle de transmission, je vous avais fait, lors des derniers conseils municipaux, une demande concernant le tableau des trois sites des jardins potagers, où il est mentionné les jardins par site, le nombre, la superficie et le prix.

Imène SOUID

On note et on verra à vous les transmettre.

Philippe BOURIACHI

Ça marche ! Alors, concernant la décision numéro 71 relative à la proposition d'un marché relatif aux fournitures de la livraison de foin, 80 tonnes. On a la relance de la fourniture de paille et de blé, 65 tonnes. Ainsi, le lot quatre, fournitures de granulés, avec la société TELUS. Mais on n'a pas les montants, le prix à côté.

Imène SOUID

Ce sont les tonnages qui sont indiqués et pas le prix. Parce que je pense que ça dépend du prix du marché au quotidien. Il y a un cours de marché qui va évoluer.

Philippe BOURIACHI

C'est un prix évolutif.

Imène SOUID

Voilà. On doit être contraint par les tonnages et le marché doit comporter le montant.

Philippe BOURIACHI

Et du coup, sur le marché, il y a un prix minimum et un maxi ?

Imène SOUID

On regardera, on vous donnera l'information si on l'a.

Philippe BOURIACHI

Merci. Concernant la décision numéro 82 relative à la saisine de maître Stéphanie Juffroy. Saisine du Défenseur des droits pour un agent de la commune. Ça concerne quel litige ? Pas le nom, évidemment, mais l'action en elle-même qui est menée. C'est à quel sujet ?

Imène SOUID

Cela concerne une saisine du Défenseur des droits par une des agentes et le Défenseur des droits nous a fait savoir à la Ville, après examen des éléments transmis, qu'il a décidé de clore le dossier et d'en informer l'intéressée. Donc le Défenseur des droits a classé, on va dire sans suite, le dossier de l'intéressé.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 83, relative à l'appel formé à l'association Orly Thiais Grignon : ça concerne quel litige ?

Imène SOUID

C'est concernant le litige qui existait à l'époque et pour, pour information, l'association a vu sa requête rejetée en appel.

Philippe BOURIACHI

Très bien. Mais si l'appel est rejeté, vous avez fait valoir l'article 700 pour les remboursements ou pas ?

Imène SOUID

Sûrement. En tout cas, le souhait était là.

Philippe BOURIACHI

D'accord. On pourra avoir l'information s'il y a eu une décision de ce sens-là ? Parce que du coup, on a un débit aujourd'hui de 2 008 et s'il y a une ordonnance de jugement qui donne un crédit, ça s'annule. Concernant la décision numéro 84, ça a été évoqué, on est toujours dans les problèmes que nous connaissons sur l'IME. OK. Concernant la décision numéro 85, ça a été répondu, on voulait avoir le détail nous, de la commande. Si on peut l'avoir, c'est magnifique, si on ne l'a pas, ce n'est pas une...

Imène SOUID

Elle vient de vous l'évoquer.

Philippe BOURIACHI

Oui, mais on n'a pas eu le détail du matériel.

Imène SOUID

Ah le type de matériel ? Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

Ce sont des écrans LG basiques, avec le logiciel qui va bien et la formation qui a été accompagnée pour bien les utiliser.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

OK. Concernant la décision numéro 92. Sur la prestation qui a été effectuée, elle a été faite à quel endroit ?

Imène SOUID

Andrée Chedid Élémentaire.

Philippe BOURIACHI

OK. Concernant la décision numéro 107, on s'interroge : est-ce qu'il n'y a pas une erreur sur le prix ? 78 € ?

Imène SOUID

C'est juste une modification sur la réservation de l'hôtel qui a fait qu'il y a eu une modification du prix.

Philippe BOURIACHI

OK, merci. Concernant la décision numéro 117, si on comprend bien, pour pouvoir être utilisateurs et consommateurs de la géothermie, on nous fait payer un droit de raccordement de 83 000 €, hors taxes.

Imène SOUID

Ce sont les prix de raccordement. Ça fait partie des conventions que nous avons avec notre prestataire qui est l'Agesvam. Mais oui, ça a un coût.

Philippe BOURIACHI

Et là du coup, ce n'est pas l'Agesvam.

Imène SOUID

Là, c'est un raccordement de chaleur pour le groupe scolaire Simone Veil. Dans le cadre des travaux, on doit payer le raccordement au réseau de chaleur. Ça fait partie des travaux à réaliser.

Philippe BOURIACHI

Et dans ce cas de figure, on a des aides, des subventions ?

Imène SOUID

Ce sont des aides globales qu'on demande dans le cadre du groupe scolaire, puisqu'on bénéficie de la géothermie. Donc on a des aides qui vont en conséquence par rapport à l'utilisation de la géothermie.

Philippe BOURIACHI

OK, merci. Concernant la décision numéro 125 relative à la proposition d'un contrat avec l'association Voyages Vacances Loisirs. Alors, il y a une modification puisqu'il y a une erreur de prix, mais ils nous font payer 17 780 € pour étudier la possibilité d'un meilleur rendement de logements.

Imène SOUID

Non, c'est pour faire des travaux, savoir quels types de travaux peuvent être réalisés dans nos chalets actuels, étudier ce qu'on fait dans nos équipements aujourd'hui, même publics. Il s'agit d'étudier quels types de travaux peuvent être réalisés pour améliorer les conditions d'accueil, à savoir tout ce qui est justement la chaleur dans les équipements car certains chalets sont un peu plus vétustes que d'autres. Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose, c'est d'étudier la possibilité de créer des lieux d'accueil sur un des emplacements du site éventuellement. Donc, il faut faire des études pour dire : est-ce que c'est possible, combien ça coûterait, etc. Cette étude est portée par eux, mais elle nous est facturée, puisque le site nous appartient.

Philippe BOURIACHI

J'entends bien, mais vous comprenez que là du coup, ils sont juges et parties ?

Imène SOUID

Non, c'est nous.

Philippe BOURIACHI

Non, c'est nous les propriétaires, mais c'est eux les gestionnaires. Donc ils réalisent eux-mêmes une étude et pas par un cabinet externe.

Imène SOUID

Ils doivent lancer la procédure. Normalement.

Philippe BOURIACHI

Ils sont en AMO ?

Imène SOUID

Je ne pourrais pas vous dire.

Philippe BOURIACHI

OK. Parce que peut-être qu'ils passent par un cabinet externe et à ce moment-là...

Imène SOUID

En tout cas, c'est eux qui sont en charge de réaliser et de nous fournir l'étude et après, en fonction de cette étude, nous trancherons et on verra ce qu'on réalise ou pas.

Philippe BOURIACHI

OK, très bien. Concernant la décision numéro 128 : est-ce qu'on peut avoir plus d'informations sur la convention d'honoraires par le cabinet Seban et associés ?

Imène SOUID

C'est le recours qui a été fait par une des entreprises dans le cadre du marché des équipements interactifs où l'une des entreprises non retenues a fait un recours, et finalement le plaignant a abandonné son recours.

Philippe BOURIACHI

D'accord, tant mieux, ça, c'est une bonne nouvelle. Alors on arrive à la décision numéro 159. Merci de vous soucier de la qualité et des conditions de travail des agents de la ville, dans la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail. On voit que c'est une société basée à Paris 8 pour 1 800 €. Alors, combien de temps ils interviennent ? Est-ce qu'ils interviennent sur toute la semaine, enfin de l'amplitude des horaires ? Et – excusez-moi d'être hyper chauvin – on a Madame Sandrine Haddad qui est là sur Orly, qui paye ses impôts sur Orly, qui aurait pu être sollicitée. Je sais ce que vous me dites, il faut qu'ils se manifestent. Et c'est ce qu'elle a fait : depuis deux ans, elle s'est manifestée auprès de nos services et on a peut-être égaré ses coordonnées. En tout cas, je suis à votre disposition pour vous les redonner.

Imène SOUID

Nous vérifierons et nous regarderons par rapport à sa candidature, mais en tout cas je n'en ai pas eu vent moi de mon côté. Et puis, concernant les créneaux, c'est à raison de 3 journées pour un total de 45 créneaux de 20 minutes chacun.

Philippe BOURIACHI

OK, merci. Concernant la décision numéro 186 relative à l'approbation financière relative à une animation glaces pour les agents municipaux pour 2 830,55 €. De quoi il s'agit quand on parle de glaces ?

Imène SOUID

C'est une animation, c'est un moment festif et de cohésion d'équipe auprès des agents. Sur la terrasse du quatrième, il sera proposé un temps d'échange convivial et de partage pour créer des glaces avec le prestataire en question.

Philippe BOURIACHI

D'accord, OK, les agents vont eux-mêmes créer des glaces ?

Imène SOUID

En tout cas, ils vont faire ça avec eux si j'ai bien compris, avec la création de glaces. Mais je n'ai pas tout le détail du projet en tête.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Alors pour le coup, je vais être chauvin, malgré que ce n'est pas ma proximité. On a Amorino sur la ville, que vous avez énormément aidé – et tant mieux, malgré qu'il n'y ait pas beaucoup d'emplois pour les Orlysiens à l'intérieur, mais ça c'est un autre débat. Pareil, si on pouvait comme d'habitude privilégier et solliciter les entreprises orlysiennes, ce serait formidable.

Imène SOUID

Il n'était pas disponible.

Philippe BOURIACHI

Ah, il n'était pas disponible, vu le complexe qu'il est en train de faire, je comprends. Merci. Je passe aux décisions numéros 204 et 205. Du coup, pour la médiathèque, on a donc le gros œuvre avec la société TTE de Fontenay-sous-Bois, pour 213 664 € hors taxes, et l'agencement avec la société TTE toujours de Fontenay-sous-Bois, pour 483 560 €. On parle bien de la médiathèque, des 550 mètres carrés qu'on a rachetés à Expansiel Valophis 1 million d'euros. Donc on rajoute au million d'euros les 700 000 € supplémentaires ?

Imène SOUID

Tout à fait, c'est un coût global de 2 millions, ou 3 millions TTC, je ne sais plus exactement. On pourra vous le confirmer. Bien sûr, il y a des subventions qui nous sont accordées dans le cadre de la DRAC. Justement, on a une délibération tout à l'heure aussi où on demande encore des subventions à la métropole pour pouvoir financer cet équipement public.

Philippe BOURIACHI

OK. Dans les 3 millions d'euros, vous incluez l'ameublement à l'intérieur, etc. ?

Imène SOUID

Tout.

Philippe BOURIACHI

OK, ça marche. Concernant la décision numéro 219, c'est pour une durée de combien de temps, ce marché public ? Il s'agit de l'approbation d'un marché de manutention et déménagement dans des établissements de la ville. On n'a pas la durée. Est-ce que c'est pour un an, deux ans, trois ans ?

Imène SOUID

C'est le montant maximum pour la durée totale sur les quatre ans.

Philippe BOURIACHI

Quatre ans, d'accord.

Imène SOUID

On a préféré mettre un montant global de 560 000 € sur quatre ans puisqu'en fonction des années, on peut avoir besoin plus ou moins en fonction des créations et des ouvertures et fermetures

Philippe BOURIACHI

C'est juste la durée parce qu'on avait l'impression que c'était pour une année.

Imène SOUID

Non, c'est sur quatre ans.

Philippe BOURIACHI

On a fini. Merci beaucoup.

Imène SOUID

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Bonsoir, Madame la Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Désolé pour le retard de tout à l'heure. J'ai quelques questions à vous poser. Donc je reviendrai sur la décision numéro 85 : j'aurais voulu connaître l'usage pédagogique de ces équipements.

Imène SOUID

C'est un travail qui est mené avec l'Éducation nationale puisque, dans le cadre de ce qu'on appelle le CLENO, a été défini et un cadre de travail avec des objectifs et des moyens identifiés pour pouvoir les accompagner. C'est un choix qui a été fait en lien avec l'Éducation nationale. Bien sûr, ce sont des outils qui sont mis à disposition des enseignants, pour répondre aux objectifs pédagogiques définis par l'Éducation nationale et les équipes enseignantes.

Patrick BOURGEOIS

Très bien. Concernant donc, les décisions numéros 120, 121, on y a déjà répondu. Ce que je voulais savoir, c'est le montant total actualisé de l'opération. Et si le projet reste dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Imène SOUID

Il reste bien dans l'enveloppe budgétaire réglementaire, il n'y a pas de souci. Par contre, le montant, je ne peux pas vous le donner, mais on vous transmettra l'information.

Patrick BOURGEOIS

Très bien. Concernant les décisions numéros 204 et 205 relatives à la médiathèque des Navigateurs. Vous avez répondu sur le coût global. Connaissez-vous donc son calendrier de réalisation ?

Imène SOUID

L'objectif est de le livrer pour le début d'année 2027.

Patrick BOURGEOIS

Très bien. Dernière question : concernant la décision numéro 129 relative à la dotation politique de la ville, est-ce qu'elle est déjà fléchée ? Quels sont les projets et quels quartiers, s'il vous plaît ?

Imène SOUID

Ce sont des demandes de subventions qui sont déjà fléchées pour des projets. Les travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de la Maison des projets et du développement, entre autres, la création d'une aire de jeux inclusive au parc des Saules, des travaux de rénovation énergétique et d'amélioration du cadre de vie des écoles situées en QPV, acquisition de matériel pour la cuisine centrale, éclairage LED au gymnase Paul Eluard, acquisition d'équipements pour le service de la police municipale et installation de fontaines pour renforcer les îlots de fraîcheur sur la ville. Après, je ne suis pas certaine qu'on obtienne tout, mais en tout cas, c'est la demande qui a été formulée. On fait la demande avec tous ces projets qui sont identifiés et un montant qui est fléché. Mais aujourd'hui, on ne sait pas quelle sera l'enveloppe qui nous sera donnée par les services de l'Etat.

Patrick BOURGEOIS

Très bien. Merci.

Imène SOUID

Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention sur ces comptes rendus de décisions ? Non. Merci.

4 - Communications de la Municipalité.

Samedi 4 avril, nous étions plusieurs élus de notre Conseil municipal à nous rendre au rassemblement populaire contre le racisme, les discriminations et la haine de l'autre en soutien au maire de Saint-Denis-Pierrefitte, Bally Bagayoko, qui a été l'objet de propos racistes notamment par des journalistes de chaînes d'informations en continu.

Quelles que soient nos couleurs politiques, nous devons tous combattre ce racisme décomplexé qui gangrène notre société, qui prospère dans les médias et qui fait le lit de l'extrême droite à quelques mois de l'élection présidentielle. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors du vote du vœu présenté par la majorité municipale.

Je fais le lien avec nos prochaines commémorations qui sont l'occasion pour moi de rappeler à chaque fois que les mêmes causes créent les mêmes effets et que la Seconde Guerre mondiale est née de la montée de la haine de l'autre. Nous nous retrouverons dimanche 26 avril pour la journée du souvenir de la déportation et le vendredi 8 mai pour la commémoration de l'armistice mettant fin à la Seconde Guerre mondiale. Notre prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 7 mai.

Par ailleurs, samedi 11 avril, la ferme pédagogique de la Maison de l'enfance ouvre ses portes au public. Le même jour à 20 h 30, la Chorale Aurélia se produira à l'Église Saint-Germain.

5-1 Élection des représentants du Conseil municipal à l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre

Imène SOUID

Nous passons maintenant à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Oui, Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

Pas de communication ?

Imène SOUID

Non.

Claude SANCHO

Non, Bien, la réponse est claire.

Imène SOUID

Toujours.

Claude SANCHO

Et alors ? Quand on peut faire une communication ?

Imène SOUID

Vous avez des questions diverses, je vous le rappelle. Et puis, lors des rapports, vous avez tout lieu d'intervenir.

Claude SANCHO

Oui, mais c'était une question.

Imène SOUID

Vous avez le choix et la liberté de pouvoir poser toutes les questions dans le cadre des questions diverses. Donc nous passons à l'ordre du jour. Je vous remercie.

Claude SANCHO

Il y a que vous qui communiquez.

Imène SOUID

Les communiqués de la municipalité. C'est ce qui est marqué dans l'ordre du jour et dans le règlement intérieur.

Claude SANCHO

Oui, bien entendu.

Imène SOUID

Donc, rapport 5.1 relatif à la désignation des représentants du Conseil municipal de la commune d'Orly à l'Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre. Comme je vous l'ai expliqué en début de séance, la désignation des représentants, initialement effectuée le samedi 28 mars lors du Conseil d'installation, doit être effectuée de nouveau du fait d'une absence de parité sur la liste élue. En effet, la loi impose que les listes candidates à ces fonctions soient obligatoirement composées alternativement d'une femme et d'un homme. Du fait du non-respect de cette obligation, la désignation initiale n'est pas conforme. En effet, nous pensions que, comme nous avons trois élus au conseil territorial, à savoir moi-même plus les deux élus que nous avons proposés, la parité était, de fait, respectée. Mais la personne qui est désignée dans le cadre de son mandat de conseiller métropolitain fléché à l'EPT n'est pas comptabilisée dans la parité. Et c'est pourquoi il a fallu modifier. Nous proposons ce soir d'avoir un homme et une femme, plutôt que deux hommes, comme il avait été prévu initialement. Les votes auront lieu à bulletin secret et le Conseil municipal doit donc délibérer pour désigner ces deux conseillers territoriaux. La majorité municipale propose les candidatures de Monsieur Jinny BAGÉ et Madame Mylène DIBATISTA. Pour procéder au vote, nous allons demander la constitution d'un bureau avec nos deux plus jeunes conseillers. Donc, Maël et Olga Céleste, si vous voulez bien vous mettre à l'urne. Il va falloir que chacun se lève. Je vous propose de ne pas faire l'appel par ordre alphabétique et de commencer par Monsieur CHAUDRON, et de faire le tour au fur et à mesure, si vous en êtes d'accord. Oui. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Carrément même. Excusez-moi. Madame la Maire, chers collègues. OK, vous nous avez donné deux noms. Très bien, mais c'est le Conseil municipal qui vote en son âme et conscience. Il y a peut-être aussi d'autres candidatures. Vous n'avez pas fait d'appel à candidatures ?

Imène SOUID

Vous avez raison, Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Et deuxièmement, par souci de transparence et d'honnêteté envers tous les administrés, parce que les deux qui seront élus vont représenter tous les Orlysiens dans leur diversité. Sachant que vous êtes conseillère à la métropole, vous ne pourrez pas prétendre à une vice-présidence.

Imène SOUID

Si.

Philippe BOURIACHI

Ben non.

Imène SOUID

Si.

Philippe BOURIACHI

Ah ben non ! Si vous êtes conseillère à la métropole, vous ne pouvez pas être vice-présidente.

Imène SOUID

Nous vérifierons cela.

Philippe BOURIACHI

Faites-moi confiance là-dessus. D'ailleurs, c'est pour ça que Madame JANODET a dû, sur le dernier mandat, puisque c'est la loi NOTRe de 2016. Non, mais je vous le dis. Donc, on a. Admettons, c'est vous, pas de souci, je n'ai pas de souci. Mais si ça ne devait pas l'être, lequel des deux ?

Imène SOUID

Je ne sais pas.

Philippe BOURIACHI

Vous ne savez pas encore ?

Imène SOUID

Non, puisque ça, c'est une décision collégiale, qui se fait avec l'ensemble.

Philippe BOURIACHI

Non, non, mais c'est...

Imène SOUID

Et les futurs présidents et les futurs conseillers.

Philippe BOURIACHI

Mais renseignez-vous, vous allez voir, vous n'allez pas pouvoir être vice-présidente à l'EPT.

Imène SOUID

Merci.

Philippe BOURIACHI

Je vous en prie.

Imène SOUID

Y-a-t-il des candidatures autres ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Avant de présenter les candidatures au nom de notre groupe, on avait une question : quelles sont les obligations de toutes et tous les représentantes que nous allons élire ce soir, quels que soient les comités ou les instances dans lesquels ils et elles participent ? Est-ce qu'il y a une obligation à rendre compte ? Est-ce qu'il y a un compte rendu qui peut être rendu disponible pour tous les élus ? Quelles sont ces obligations-là ?

Imène SOUID

Dans chaque instance auxquelles nous désignons des représentants, il y a un conseil d'administration avec des comptes rendus qui sont publics et accessibles à tout un chacun. Liberté est donnée à chaque conseiller d'aller regarder les comptes rendus, que ce soit du conseil de territoire ou des conseils d'administration des différentes instances dans lesquelles on va désigner ce soir les représentants de la collectivité. Mais nous ne ferons pas une diffusion à chaque conseil de toutes les réunions, de toutes les instances où les élus siègent.

Magalie TRARIEUX

Oui, ce n'était pas la question. Est-ce que les élus de notre conseil municipal rendent de manière écrite aussi ? Enfin, un compte rendu sur les propositions qu'ils et elles ont portées au nom de la municipalité. Voilà, c'était plutôt ça, évidemment.

Imène SOUID

C'est ce que je vous ai répondu. Je vous ai dit que chaque instance dans laquelle nous sommes représentés a son système d'existence, avec son conseil d'administration et son bureau, etc. Ce sont les comptes rendus de ces conseils d'administration, de ces bureaux, qui sont accessibles et libres à chacun. Là, vous avez les positions et les attendus des différents élus de la collectivité.

Magalie TRARIEUX

Entendu.

Imène SOUID

Merci.

Magalie TRARIEUX

Merci à vous. Donc, nous, évidemment, dans un souci de représentation de la pluralité de notre Conseil municipal et des élus par les habitantes et habitants d'Orly, nous proposons, en tant que candidate et candidat, pour siéger en tant que conseillère et conseiller, en titulaire, Madame Ingrid APATOUT, et en suppléant, Monsieur Adnène GUESSOUM.

Imène SOUID

Deux conseillers territoriaux. Très bien. Chacun a pris le temps de pouvoir voter. Je vous propose donc de passer au vote.

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	29	1	1	2
Liste Agir pour Orly	04	0	0	0

Sont élus pour représenter la ville d'Orly, en qualité de conseillers territoriaux à l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre, Monsieur Jinny BAGÉ et Madame Mylène DI BATISTA.

5-2 Demande de vote à main levée

Imène SOUID

Le rapport 5.2 concerne l'adoption du vote à main levée pour les désignations sans obligation de scrutin secret. Donc, je vous propose de voter les délibérations suivantes à main levée, sauf bien sûr pour celles où le vote à bulletin secret est obligatoire, à savoir les rapports 5.7 pour les représentants à la commission d'appel d'offres et 9.1 pour les représentants au CCAS. Y-a-t-il des questions ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

On est d'accord qu'il faut l'unanimité. S'il y a une personne qui dit niet ?

Imène SOUID

On doit faire des bulletins secrets à chaque fois.

Philippe BOURIACHI

Alors moi, je propose de me joindre à vous, à condition que vous déclariez solennellement que mon canular du 1^{er} avril était de bonne qualité.

Imène SOUID

Je n'ai pas le droit de mentir, vous le savez.

Philippe BOURIACHI

Il était de bonne qualité.

Imène SOUID

Pas pour moi. Peut-être pour vous. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-3 Désignation d'un représentant de la ville d'Orly au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat »

Imène SOUID

Ce rapport concerne la désignation d'un représentant de la ville d'Orly au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat ». Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé la création d'un fonds de dotation intitulé « Orly Mécénat ». La durée du fonds est de 6 années, donc jusqu'en 2030. Le fonds est une personne morale de droit privé à but non lucratif. Il est administré par un conseil d'administration de 6 membres, 2 représentants de la ville, dont moi-même, la Maire, un représentant d'Aéroports de Paris et 3 personnalités qualifiées représentant le monde associatif et/ou la société civile. Conformément à l'article 6.1 des statuts du fonds, la durée du mandat de ces administrateurs est de 3 ans. Cependant, s'agissant des deux représentants de la ville – dont moi-même – leur mandat a pris nécessairement fin avec la fin du mandat de conseiller municipal précédent. Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est proposé de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat » en plus de moi-même. La majorité municipale propose la candidature de Madame Sana EL AMRANI. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci Madame la Maire. On a besoin de savoir qui sont les trois personnalités qualifiées représentant le monde associatif ou la société civile. Parce qu'on ne sait pas qui c'est et on sait que du coup, ils vont être désignés de manière unilatérale et pas soumis au conseil municipal. Par contre, je vous demande un léger amendement parce que, il me semble qu'il y a une coquille : il est écrit « ou la société civil » et il n'y a pas de « e » à société civile. Non, non, mais attendez, je suis dysorthographe, et ça, je l'ai vu. Donc, si moi, je l'ai vu, je vous demande qu'on puisse la modifier. Je sais que c'est une faute de frappe, ça a été oublié. Mais oui, mais quand même, vous avez vu que je les lis, moi, les rapports.

Imène SOUID

Comme nous tous.

Philippe BOURIACHI

Pas comme moi. Moi je les lis vraiment. Blague à part, donc on n'a pas les noms. Si vous pouviez nous donner les noms des trois personnes de la société civile, ça serait super bien.

Imène SOUID

Alors on avait le représentant de l'Association du karaté, Monsieur Laurent GARRY. Pour l'association AMSO, c'est Madame Saly TRAORÉ, pour le moment. Et dans le futur, je ne les ai pas encore, puisqu'il faut que ce soit le conseil d'administration du fonds qui délibère, je vous le rappelle. C'est le conseil d'administration qui validera les futurs et on verra ce qui sera proposé. Car il y a ADP, qui est aussi autour de la table avec nous et qui peut aussi nous faire des propositions. Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Bonjour à tous. Madame la Maire, Messieurs-dames les conseillers municipaux. Enchanté d'être parmi vous. Excusez-moi si je fais des erreurs, c'est la première fois. Alors je voulais poser une question. C'était en 2024, la création du fonds de dotation. Jusqu'à présent, combien ont pu être apportés à ce fonds et, et peut-être quels sont les plus gros donateurs et quels projets ont peut-être pu être financés ?

Imène SOUID

Pour l'instant, en toute transparence, nous sommes à 24 000 €. Les donateurs sont des promoteurs pour la grande majorité d'entre eux. Je n'ai pas le détail précis des noms des promoteurs, mais il est bien précisé dans le rapport qu'on doit rendre compte au Conseil municipal des évolutions et des décisions qui seront prises. À ce jour, le conseil d'administration, à part la première réunion de création, n'a pas eu l'occasion de se réunir. C'est pour ça que nous n'avons pas encore validé de projet ou porté de projet. Nous vous ferons un rendu, bien entendu, au Conseil municipal, des décisions qui seront prises et des projets qui seront subventionnés, dès que nous aurons l'occasion de pouvoir commencer à y travailler. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Donc 24 000 €. Je pensais que ce serait plus, mais ce n'est pas énormément significatif. On voulait simplement marquer un scepticisme politique à l'égard de l'idée qu'on finançait les projets d'actions publiques ou de services publics avec des financements privés avec ce fonds de dotation. Si ce sont 24 000 €, c'est une autre affaire. Peut-être peut-on réfléchir à des moyens de financer cela sans passer par le don d'entreprises ou ce genre de choses. En tous cas, c'est une position politique que nous portons dans notre groupe.

Imène SOUID

Nous entendons votre position et nous aimerions tellement pouvoir faire sans. Mais malheureusement, les dotations publiques se raréfient et nous essayons de trouver d'autres solutions et d'autres alternatives, et nous allons chercher l'argent. C'est ce que j'avais expliqué au moment de la création de ce fonds, là où il en reste encore peut être un peu, même si les entreprises sont elles-mêmes en difficulté dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui, mais au moins d'essayer de participer aussi à la vie et à des projets qui peuvent contribuer à nos populations. Nous vous ferons part, bien sûr, avec des objectifs bien définis qui vous sont présentés dans le rapport. Je ne vous ai pas fait la lecture totale du rapport avec l'objectif et les orientations et la finalité des projets qui doivent être présentés. Mais bien sûr, c'est toujours dans l'intérêt général de nos concitoyens et pour le bien vivre ensemble à Orly. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Orly Mécénat » Madame Sana EL AMRANI.

5-4 Fixation du taux des taxes directes locales pour l'année 2026**Imène SOUID**

Lors du débat d'orientation budgétaire 2026 du 6 novembre dernier, il a été rappelé le contexte financier dans lequel la commune d'Orly préparait son budget 2026. Celui-ci s'est dégradé ces

derniers mois avec la loi de finances, qui a entériné des baisses de financement de l'Etat pour les collectivités et surtout la situation géopolitique internationale, avec de nouveaux conflits qui ont des effets sur les prix des ressources énergétiques. Cela pourrait entraîner des conséquences importantes sur le niveau des dépenses à venir des collectivités locales et réduire les marges de manœuvre. Malgré tout, la ville d'Orly a pu, ces dernières années, stabiliser ses dépenses de fonctionnement et ainsi retrouver des fondamentaux budgétaires solides et faire face à ces aléas à court terme. Comme il avait été indiqué au cours du débat d'orientation budgétaire, le DOB 2026, le taux de taxes foncières, principal levier fiscal de la commune, sera donc maintenu au même niveau que 2024 et 2025. Pour 2026, la taxe foncière augmentera tout de même, sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition cadastrales décidée par l'Etat, avec un taux d'inflation fixé à ce jour à 0,9 %. Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour rappel, les résidences secondaires sont exclues de la suppression de la taxe d'habitation. En 2025, les bases nettes des résidences secondaires et vacantes taxées sont évaluées à 508 767 €, pour une cotisation taxe d'habitation, part communale, de 122 257 €. Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, elle est due par les propriétaires ou usufruitiers des immeubles bâtis situés en France. Certains bâtiments peuvent bénéficier, pour une durée illimitée ou limitée, de l'exonération totale, à savoir les propriétés publiques affectées au service public, par exemple. Sur la base du taux de 38,39 %, la commune a perçu une recette fiscale en 2025 de 19 980 655 €. Le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc fixé à 38,39 %, soit stable par rapport à 2024 et 2025. La taxe foncière sur les propriétés non bâties est établie chaque année sur les propriétés non bâties de toute nature, situées en France. Depuis 2012, le taux de la TFPNB s'élève à 44,55 %. Sa faible part dans le volume des bases fiscales de la commune lui confère un rôle très limité dans les stratégies en matière fiscale. En 2025, cela correspondait à 70 047 €. Il est donc proposé de voter les taux d'imposition 2026 comme suit : taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 24,03 % ; taux de la taxe sur le foncier bâti, 38,39 % ; taux de la taxe sur le foncier non bâti, 44,55 %. Donc identiques à ceux de 2024 et 2025. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Nous, nous proposons de voter contre le maintien de ce taux parce que, en effet, c'est une augmentation mécanique de l'impôt que vont payer les contribuables à la taxe foncière. Et pour les mêmes raisons, qui sont indiquées dans le rapport, la première étant que les contextes énergétiques risquent de faire particulièrement mal aux ménages cette année, que le budget de la nation est en impasse et surtout que la mairie indique dans le rapport que les finances de la ville sont saines et qu'elles peuvent faire face à des risques conjoncturels de ce type-là, de celle de la question énergétique et de la question budgétaire à court terme, alors que les ménages, eux, c'est un impôt extrêmement régressif. Des personnes qui ont le même bien peuvent payer la même chose dans des situations financières extrêmement différentes. On propose, nous, d'absorber l'augmentation d'inflation à 0,9 en choisissant un taux un peu plus bas, puisque nous avons entendu beaucoup de nos compatriotes Orlysiens, de nos concitoyens Orlysiens, que déjà l'année dernière et les années d'avant, c'était particulièrement difficile. Alors, si on fait face à une crise énergétique importante sur la question de l'essence, du gaz, ça risque d'être une année particulièrement meurtrière pour elles. On propose ça, une réduction légère du taux pour absorber cette augmentation décidée par l'État.

Imène SOUID

Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Oui, je complète ce que mon collègue a dit. Les personnes qu'on a rencontrées sont des propriétaires qui ont des situations financières plus ou moins difficiles. Par ailleurs, le prix du gaz, ça a été annoncé il y a deux jours, va augmenter de 15 % au 1^{er} mai. Je pense que ça va concerner plus de 70 % des ménages, d'une part. Et la proposition qu'on souhaitait aussi soumettre, c'était de ne pas appliquer cette augmentation légale liée à l'inflation, mais plutôt de la répercuter sur la taxe foncière pour les résidences secondaires et vacantes, qui va être maintenue à 24,03 %. Donc, au pire, si elle devait être appliquée, qu'elle soit appliquée sur les résidences secondaires et pas sur les propriétaires orlysiennes et orlysiens.

Imène SOUID

Je rappelle juste que cette augmentation n'est pas du tout du fait de la collectivité, c'est le fait de l'Etat. Donc nous n'avons pas du tout la main sur l'obligation. En tout cas, ça se fera automatiquement sur les fiches de taxes foncières des concitoyens. C'est l'Etat qui augmentera de fait, de 0,9 %, la contribution des citoyens en question. Donc, j'entends la proposition. Aujourd'hui, les finances de la collectivité ne le permettent absolument pas. Déjà qu'on arrive à stabiliser, parce que l'augmentation, elle concerne aussi les services publics, les énergies de la ville. Et si on devait faire ce type de démarche, ça voudrait dire aussi la suppression éventuelle de services publics ou la fermeture d'équipements publics puisque si on baisse, ce sont des recettes en moins ; si on a des recettes en moins, c'est du fonctionnement en moins derrière. Donc automatiquement il faudra faire des économies. Et qui dit économies, dit la nécessité de fermer certains services publics. Mais nous entendons la proposition. D'autres avaient demandé la parole. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Merci, Madame le Maire. Je vais revenir sur cette augmentation. Vous avez raison, ce n'est pas de votre faute, c'est l'Etat. Mais malheureusement, la pression fiscale continue à évoluer pour les Orlysiens. Alors, vous allez sûrement m'ôter d'un doute mais, lors du dernier Conseil municipal, je crois que l'arrêté du compte 2025 laissait apparaître une réserve de 5 millions, hors encours. 5 millions de réserves, ce n'est pas rien. Orly réunie caressait l'espoir, je dis bien qu'il caressait l'espoir, de vous voir intervenir sur l'assiette locale pour faire baisser cette pression. Merci.

Imène SOUID

Je vous rappelle que nous avons besoin d'autofinancement pour pouvoir avoir de la crédibilité auprès de nos financeurs et auprès des personnes qui nous accompagnent, justement pour réaliser et maintenir ce service public au sein de la ville d'Orly. Ces 5 millions ne sont pas une réserve cachée. C'est une réserve qui nous permet d'être sereins, en tout cas de pouvoir aller porter nos projets et nos demandes de subventionnement auprès des différents partenaires, de manière sérieuse, plutôt que de nous retrouver avec un autofinancement beaucoup plus bas qui nous mettrait en grande difficulté sur le fonctionnement de la collectivité. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci. Alors effectivement, c'est les services du cadastre, c'est voté par l'Assemblée nationale, vous n'avez rien à dire sur l'augmentation des 0,9. Mais par effet de vases communicants, on va avoir des recettes supplémentaires sur la taxe foncière. Donc, lorsqu'on a une super gestion, et en plus ce n'était pas prévu, vous ne pouvez pas l'anticiper et le savoir avant cette date. Rien ne

nous empêche, puisqu'on a une bonne gestion et on sera à l'équilibre, de dire : nous, on va baisser l'assiette sur la taxe foncière, je ne parle pas des autres, sur la taxe foncière, afin que les Orlysiens qui payent la taxe foncière n'aient pas de pression fiscale supplémentaire. Donc je ne vais pas dire que c'est malhonnête, mais il y a de l'argent supplémentaire qui va rentrer et qui n'était absolument pas prévu. Vous le saviez, les 0,9 ? Non, parce que ça vient d'être voté et donc ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas le savoir, sauf moi, qui ai des dons de voyance visiblement. Donc vous avez raison sur plusieurs aspects. Vous voyez : quand vous avez raison, je le dis. Les fluides énergétiques, gaz, pétrole pour nos véhicules, et l'électricité, je rappellerai que l'électricité est indexée sur le cours du gaz, qui est lui-même indexé sur le cours du pétrole. Sauf que la hausse est immédiate et la baisse met plus de temps. C'est juste extraordinaire. Mais ça, ce n'est pas de votre faute non plus. Et dus à l'augmentation d'une certaine pression sur les autres points qui sont réévalués, nous maintenons et nous soutenons cette décision. Par contre, sur la taxe foncière, vous avez la possibilité de baisser l'assiette foncière des propriétaires, afin qu'ils ne voient aucune augmentation. Mais je le redis, la taxe foncière décidée par le cadastre n'est pas de votre fait.

Imène SOUID

Juste une petite précision pour votre information, je ne sais plus où, je pense que vous aurez l'information dans un des prochains rapports ou dans une réponse à des questions diverses, aujourd'hui, nous avons reçu l'annonce des services de l'Etat que nous avons une baisse de 1,3 million qui n'était pas prévue dans le budget et donc la taxe foncière ne compensera nullement les 1,3 million d'euros qui nous ont été supprimés par l'Etat. Oui, nous allons être contraints de réaliser encore des économies, d'aller encore trouver des solutions pour pouvoir pallier ces baisses qui nous sont imposées par l'Etat. Je crois que le combat, il n'est pas ici. Le combat, il est bien au-dessus. Je pense qu'il faut plutôt saisir nos gouvernants, nos dirigeants aujourd'hui sur ces problématiques de : on baisse à chaque fois et on tire à chaque fois la corde et on tire à feu ouvert sur les collectivités territoriales. On en demande toujours plus aux collectivités territoriales. Mais le premier rempart et, comme vous l'avez souligné à chaque fois, la population, vers qui elle se tourne ? C'est vers les collectivités territoriales et les communes. Mais les communes, elles ont aussi leurs limites. Aujourd'hui, la réalité est celle-ci. On a une stabilité, on a une gestion saine des choses, mais on a toujours, chaque année – je vous rappelle qu'entre 2022 et 2023, nous avons perdu 7 millions en tout, entre ce que nous avons dû payer en plus et les subventions en moins que nous avons subies sur nos budgets. Donc vous imaginez. Pourtant, nous n'avons fermé aucun service public et nous continuons à investir dans nos écoles. Nous continuons à trouver des solutions pour aller chercher des subventions ailleurs. Nous avons fait une augmentation à un moment de la taxe foncière. Nous avons été contraints de le faire. Mais quand ce n'est pas indispensable, nous ne le faisons pas. Mais à un moment donné, la réalité est celle-ci, c'est qu'on en demande toujours plus aux collectivités. On essaie de trouver des solutions, on accompagne les publics les plus fragiles. Je rappelle que des aides peuvent être octroyées à l'énergie. Le CCAS est à l'écoute de toutes ces populations et on œuvre pour justement accompagner les publics les plus en difficulté. Là, nous faisons le choix de ne pas augmenter les taxes. Aucune des taxes. Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'augmentation qui pourrait être subie nous apporterait tellement peu que ça ne servirait pas à grand-chose. Et ça serait aussi un message pas forcément idéal pour des gens qui louent aussi ces résidences à d'autres personnes et qui les servent aussi. Mais cette hausse, même si nous pouvons l'envisager – nous l'avons envisagée aujourd'hui – ne nous apporterait vraiment pas

grand-chose par rapport à ce que nous avons besoin. Je vous le rappelle, 1,3 million en moins sur le budget 2026 annoncé ce mois-ci par l'Etat. Monsieur ATLAN.

Thierry ATLAN

Je vais être très bref : sauf erreur de ma part, pour répondre à votre question, on a une grosse perte. Vous avez à la page 3, vous avez une baisse de la base de 402 883. Donc, vous multipliez par le taux et vous allez trouver une somme qui est conséquente. Donc ça, c'est une aberration de baisser le taux. On a une perte lourde.

Imène SOUID

Merci, Monsieur ATLAN pour cette information complémentaire. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

6 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise et 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

5-5 Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le projet de restauration de l'église Saint-Germain

Jean-François CHAZOTTES

L'église Saint-Germain d'Orly, dont le chœur est classé au titre des Monuments historiques, est un édifice majeur de notre patrimoine communal. Son état de dégradation a nécessité récemment des travaux de consolidation d'urgence et nous a conduits à faire réaliser un diagnostic complet en vue de sa restauration. Le Conseil municipal est donc invité ce soir à valider le programme de travaux, tel qu'indiqué en pages 39 à 41 du présent diagnostic, à accepter le calendrier prévisionnel, qui estime la durée des travaux à trois ans, à autoriser le dépôt des demandes de subvention, à autoriser Madame la Maire à effectuer toute démarche et signer tout document afférant à ce projet de restauration.

Imène SOUID

Merci. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire, ce qui nous est présenté aujourd'hui afin de restaurer, en partie, un patrimoine communal qui nous appartient à tous, un patrimoine historique au-delà de nos croyances ou pas. Deux options. 1 : 2 710 392,94 €. La deuxième : 2 622 403,02 €. Madame la Maire, il y a très peu de mois, lorsque d'ailleurs, sur le budget, j'évoquais les travaux, j'avais parlé d'une somme de 3 millions d'euros. J'ai eu le droit à la risée de tout le monde. Dont vous en premier. Alors effectivement, on n'est pas à 3 millions, on est juste à 380 000 en moins. Vous ne vous rappelez pas ? Oui pour l'église.

Imène SOUID

Pas pour l'église.

Philippe BOURIACHI

Si. Sérieusement, ce n'est pas grave, on s'en fout. Vous avez gagné large. Je suis en train de vous dire : il y a quelques mois, quand j'ai parlé d'un montant de 3 millions d'euros, tout le monde s'est moqué de moi autour de cette table, je vous le dis. De temps en temps, la modestie devrait vous rappeler et vous dire que peut-être des fois, je ne dis pas que des âneries ; sûrement, j'en dis beaucoup et je vais commencer à en dire un petit peu plus, parce qu'on aimait plus le côté farfelu que le côté sérieux, mais on est dans ces options-là. Évidemment, nous voterons pour, parce que je vous le dis, c'est un patrimoine qui appartient à tous les Orlysiens et il faut sauver le patrimoine d'Orly et de France. Mais qu'est-ce qui différencie, c'est quoi qui justifie cette différence de prix entre les deux, qui est, qui est quand même de 90 000 € ? Pardon.

Imène SOUID

Monsieur CHAZOTTES.

Jean-François CHAZOTTES

C'est précisé dans le tableau comparatif des deux estimations.

Imène SOUID

L'explication exacte, je ne pourrais pas vous la donner, parce que je n'ai pas le détail. Elle est marquée, mais moi je ne l'ai pas. Alors peut-être que Monsieur CHAZOTTES peut vous la lire, mais moi je n'ai pas regardé le détail de ça.

Jean-François CHAZOTTES

Je vous propose de regarder précisément puisque ça porte, si vous voulez, sur les décors, ça porte éventuellement sur la menuiserie. Ce sont des appréciations qui ont été faites par le professionnel qui a fait l'estimation.

Imène SOUID

Il y a des choses qui sont fortement recommandées, d'autres qui sont recommandées et d'autres qui sont possibles. C'est sur celles où c'est possible, où les marges de manœuvre sont appréciables et en fonction du budget. Là, on est parti sur trois ans, mais ça sera plutôt sur quatre ans, puisque les études n'ont commencé que là. Le temps de lancer les différents marchés et les procédures – comme vous le savez, ça prend un certain temps – et les travaux ne commenceront pas avant 2027. Y-a-t-il d'autres demandes ? Monsieur BOURGEOIS

Patrick BOURGEOIS

Merci Madame la Maire. Je trouve que c'est une bonne chose d'investir, en tout cas de faire ce nécessaire auprès de la ville. L'église Saint-Germain est un monument et il faut l'entretenir. Alors moi j'ai une question, déjà sur le coût total et le montant du reste à charge. Ça, c'est la première question. Et puis en deuxième question : on s'occupe donc de l'église Saint-Germain, il y a un patrimoine important à Orly. Est-ce que vous avez mis en place une feuille de route pour cette prise en charge du reste du patrimoine ? Merci.

Imène SOUID

Pour le reste à charge, malheureusement, on ne l'a pas forcément en détail, puisque tout va dépendre des subventions. En fonction des subventions, le reste à charge sera plus ou moins important. Les services vont chercher toutes les subventions possibles. J'ai même demandé à ce qu'on sollicite le Loto du patrimoine, pour pouvoir éventuellement obtenir peut-être quelque

chose dans le cadre de ce dispositif. C'est pour ça qu'on ne connaît pas exactement le reste à charge final pour la collectivité. Et l'étalement se fera aussi en fonction de nos capacités financières par rapport à la réalisation de tout ça. Concernant le patrimoine, justement, c'est parce qu'on a réalisé une étude qui nous a évoqué le besoin de faire des travaux et la nécessité de faire des travaux sur certains de nos sites, qu'on a enclenché ce programme. On a commencé par l'église et bien sûr, il est prévu de réaliser les autres équipements, mais pour l'instant, je ne suis pas en capacité de vous donner le reste, puisque l'étude globale n'est pas encore finalisée.

Patrick BOURGEOIS

Merci. On pourra être tenu informé de l'évolution des coûts de cette restauration ?

Imène SOUID

Bien sûr, à chaque fois. De toute façon, on passera soit en décision puisque ce sont des marchés qui seront faits et les appels d'offres auxquels on devra répondre. Et vous aurez à chaque fois l'évolution – comme pour Rosa Parks – où vous avez à chaque fois les montants qui sont enclenchés. Mais on pourra à chaque fois, si besoin en était, compléter les informations si vous le souhaitez.

Patrick BOURGEOIS

OK, merci.

Imène SOUID

Je vous en prie. D'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

5-6 Désignation d'un délégué élu de la commune d'Orly au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Nathalie BESNIET

Il s'agit de la désignation d'un délégué élu de la commune d'Orly au Comité national d'action sociale, donc le CNAS. La commune d'Orly a adhéré au Comité national d'action sociale depuis le 1^{er} janvier 2018. C'est une association qui offre de nombreuses prestations sociales aux agents publics et à leurs familles. Le CNAS fonctionne de façon paritaire, avec des représentants élus et des agents, et chaque collectivité doit y désigner deux délégués, un élu et un agent. À la suite du renouvellement du Conseil municipal après les élections de mars, il est donc aujourd'hui nécessaire de nommer un nouveau délégué élu pour représenter la commune au CNAS.

Imène SOUID

Nous proposons, au nom de la majorité municipale la candidature de Madame BESNIET. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Je suppose qu'il y aura un appel à candidatures autres.

Imène SOUID

Toujours.

Philippe BOURIACHI

Merci. J'ai juste une question : combien nous coûte l'adhésion au CNAS ? Et est-ce que notre représentant sera indemnisé par jetons de présence ou frais de déplacement, etc. ?

Imène SOUID

Aucune idée. On vous donnera les informations. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au Comité National d'Action Sociale (CNAS) Madame Nathalie BESNIET.

5-7 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Orly

Imène SOUID

Pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres de la ville d'Orly, nous allons repasser par l'urne. À la suite des élections municipales, le Conseil municipal est appelé à désigner les membres de la commission d'appel d'offres de la ville, et ce, pour la durée du mandat. Les dispositions légales en vigueur, applicables à une commune de la taille d'Orly, prévoient que cette commission est composée du maire ou de son représentant, en tant que président et membre de droit, et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein. Elle prévoit également qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Les membres de la CAO élus ont voix délibérative en cas de partage égal des voix lors de la commission ; le président a voix prépondérante. Le mode de désignation est celui du scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est donc proposé au Conseil municipal d'élire les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Aussi, il est demandé à l'Assemblée de faire connaître les candidatures à ces postes. Au nom de la majorité municipale. Nous présentons les candidatures en qualité de titulaires : Monsieur Jean-François CHAZOTTES, Monsieur Thierry ATLAN, Madame Sana EL AMRANI, Monsieur Heddi INDRIGO et Madame Mylène DIBATISTA. En qualité de suppléants : Monsieur Thierry CHAUDRON, Monsieur Yann GILBERT, Monsieur Dramane DIABY, Monsieur Ismaël SACKO et Madame Stéphanie BARRÉ. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Avant de présenter la candidature, j'ai une question sur quand aura lieu la désignation des représentantes et représentants à la commission de délégation de service public, qui est un petit peu en parallèle de celle-ci. Elles ne sont pas forcément liées, mais on va dire un peu quand même similaires. Quand aura lieu cette désignation ?

Imène SOUID

Au prochain Conseil municipal.

Magalie TRARIEUX

Entendu. Merci.

Imène SOUID

Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Pour nous, on a des candidats. En qualité de titulaire : moi-même, Adnène GUESSOUM, Magalie TRARIEUX, Claude SANCHO et Ingrid APATOUT. En qualité de suppléants : Magalie TRARIEUX, Adnène GUESSOUM, Ingrid APATOUT et Claude SANCHO.

Imène SOUID

On ne peut pas être à la fois titulaires et suppléants. Mais vous n'êtes pas obligé de faire une liste pleine. Mais vous ne pouvez pas désigner à la fois des gens titulaires et suppléants. Vous pouvez faire une liste où vous pouvez présenter deux candidats titulaires et deux candidats suppléants.

Adnène GUESSOUM

Très bien. Alors ce sera Adnène GUESSOUM et Magalie TRARIEUX pour titulaires, et en qualité suppléants, Claude SANCHO et Ingrid APATOUT, tout en respectant homme, femme, homme, femme.

Imène SOUID

Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

Je ne suis pas vraiment sûr qu'on ne puisse pas présenter, puisque c'est une élection à la proportionnelle au plus fort reste. Donc tous ne seront pas élus et c'est pour ça qu'il y a l'inversion suppléant/titulaire, de façon à ce qu'il n'y ait pas deux fois le même nom. Je demanderai à ce qu'on vérifie quand même que c'est bien de cette façon qu'il faut faire.

Imène SOUID

Il n'est pas possible de présenter à la fois en titulaire et en suppléant les mêmes. C'est une règle. Ensuite, moi, ce que je vous préconise par rapport à ce que vous aviez évoqué – et là j'essaie d'être constructive et d'accompagner l'opposition – c'est plutôt de désigner en tant que titulaire Monsieur GUESSOUM, et en tant que suppléant, Madame TRARIEUX. Comme ça, vous avez, s'il y a un poste qui est pourvu, vous avez l'un ou l'autre qui pourra siéger, puisque c'était votre souhait initial, si j'ai bien compris votre première demande. J'essaie d'être pédagogue, donc je vous propose de faire peut-être Monsieur GUESSOUM et Madame APATOUT en titulaire, et en suppléant, Madame TRARIEUX et Monsieur SANCHO. Si vous souhaitiez, en tous cas, que votre demande initiale soit Monsieur GUESSOUM et Madame TRARIEUX. J'ai bien compris ? J'essaie de vous faciliter la vie.

Adnène GUESSOUM

Je vous remercie beaucoup, ça m'aide bien. Alors ce sera moi, Adnène GUESSOUM, comme titulaire. Ma suppléante sera Madame APATOUT. Et ensuite Madame TRARIEUX et Monsieur SANCHO. Merci beaucoup et merci pour votre aide.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI

Philippe BOURIACHI

Effectivement, je confirme : vous ne pouvez pas être titulaire et suppléant, c'est impossible. Mais est-ce qu'on peut mettre liste 1 et liste 2 ? Ça ne vous pose pas de soucis ? Parce que sinon je vais faire plein de fautes d'orthographe.

Imène SOUID

Majorité et liste 2.

Philippe BOURIACHI

OK ça marche.

Imène SOUID

Est-ce qu'il y a une troisième liste éventuellement, avant de parler des noms des listes ? Non. Donc nous avons deux listes : la liste présentée par la majorité municipale et la liste présentée par Agir pour Orly. Et donc au bulletin de vote, vous devez marquer : soit majorité, soit agir pour Orly, soit blanc.

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	28	4	0	4
Liste Agir pour Orly	07	1	0	1

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Orly :

En qualité de titulaires :

Monsieur Jean-François CHAZOTTES

Monsieur Thierry ATLAN

Madame Sana EL AMRANI

Monsieur Heddi INDRIGO

Monsieur Adnène GUESSOUM

En qualité de suppléants :

Monsieur Thierry CHAUDRON

Monsieur Yann GILBERT

Monsieur Dramane DIABY
Monsieur Ismaël SACKO
Madame Ingrid APATOUT

5-8 Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres de la ville d'Orly

Imène SOUID

Nous passons au rapport suivant. Il s'agit de l'adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la ville d'Orly. La collectivité ayant élu les membres de la commission d'appel d'offres, la CAO, il est nécessaire de valider le règlement intérieur de cette CAO qui définit le fonctionnement de ladite commission. Pour mémoire, la commission d'appel d'offres est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxes du marché est égale ou supérieure aux seuils applicables, soit actuellement 5 404 000 € hors taxe pour les marchés de travaux et 216 000 € hors taxes pour les marchés de prestations de fournitures ou de services passés par une collectivité du type d'Orly. La CAO examine les offres et désigne les soumissionnaires auxquels le marché sera attribué. La CAO intervient également en matière d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % pour les avenants. Elle émet également un avis. Ce règlement intérieur détermine, entre autres, les modalités de convocation des membres de la CAO. La CAO de la ville d'Orly dispose d'un règlement adopté par délibération du 4 juillet 2010 et par ailleurs mis à jour par délibération du 24 septembre 2020. Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal d'adopter un règlement intérieur de la CAO modifié sur les points suivants : évolution des modalités d'instauration du CAO en cas de groupement de commandes, puisque l'on est passé d'un régime imposé par la loi à un régime plus souple, permettant aux membres de choisir conventionnellement quel type de CAO ils souhaitent constituer ; consécration de la possibilité d'organiser des séances de CAO par le biais d'une visioconférence et intégration des textes de référence, tels qu'ils résultent du Code de la commande publique. Y-a-t-il des demandes d'intervention sur ce règlement intérieur ? Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Oui, au titre 2.5, il y a marqué « procédure ne relevant pas du champ de compétence de la CAO ». Ma question était de savoir, parce qu'ensuite il y a marqué : « ne relevant, pas obligatoirement attribué par la CAO ». Il est de mon interprétation, vous pouvez me dire si je me trompe, que sur décision on peut quand même réunir la CAO pour l'ensemble de ces points si la décision est faite par le président.

Imène SOUID

C'est ça.

Adnène GUESSOUM

Donc on pourrait ajouter peut-être « obligatoirement » ou « ne relevant pas nécessairement », je ne sais pas quelle est la formulation juridique correcte.

Imène SOUID

« Procédure ne relevant pas après » ... Je ne vois pas ce que vous souhaitez.

Adnène GUESSOUM

Ajouter une modulation, parce que « ne relevant pas du champ de compétences », ça me semble dire que légalement c'est interdit qu'il se prononce sur ces questions-là.

Imène SOUID

On me dit qu'on ne peut pas modifier, c'est réglementaire. Il faut mettre ces intitulés-là.

Adnène GUESSOUM

D'accord.

Imène SOUID

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

5-9 Désignation des représentants de la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO)

Ramzi HAMZA

Bonsoir à toutes et à tous. Suite aux élections municipales, il convient d'élire les représentants au SICIO, le Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils. La ville est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2015, ainsi que quatre autres villes : Choisy-le-Roi, Bonneuil-sur-Marne, Valenton et Villeneuve-le-Roi. Le but est de mutualiser les moyens techniques, financiers et humains dans le domaine du numérique et informatique. La ville délègue la totalité de son infrastructure serveur, cœur de réseau ainsi que la sécurité des accès internet, ainsi qu'un certain nombre de panels d'applications tels que la messagerie, la gestion de l'enfance et les RH et les finances. Il est proposé par la majorité d'élire comme candidat donc Monsieur Ramzi HAMZA, moi-même, en tant que titulaire, et Monsieur Houcine TROUKY, en tant que suppléant.

Imène SOUID

Merci. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame la Maire. Moi c'est juste une proposition. S'il n'y a pas d'autres candidatures que celles qui ont été désignées par vous, afin de gagner du temps, et comme les rapports, on les a tous lus, de procéder à un seul vote pour l'ensemble, jusqu'au 9-1, enfin le 9-1, on est obligé de le faire, jusqu'au 9.2, afin de gagner du temps. C'est comme vous voulez.

Imène SOUID

Moi je signe avec les deux mains. Mais je ne veux pas qu'on m'accuse de ne pas laisser la parole à l'opposition et qu'on me prête des propos qui ne sont pas les miens ou d'autres choses, en me disant : on n'a pas laissé s'exprimer les opposants. Ce n'est pas le cas. Si les autres groupes

sont d'accord, nous en sommes totalement d'accord. En tant que majorité, on va le voter, bien sûr, mais si d'autres membres du Conseil municipal ne s'y opposent pas. Madame TRARIEUX, en tant que présidente de groupe ?

Magalie TRARIEUX

Oui. Alors, nous avons un commentaire sur le SICIO. Tout d'abord.

Imène SOUID

Je crois que ce n'est pas gagné.

Magalie TRARIEUX

Si. Nous avons encore quelques commentaires sur les objets, mais ensuite sur le vote global, on est d'accord. Sur le SICIO, on se demandait dans quelles conditions, à quel moment cette gestion-là pouvait revenir à la ville, comme ça a été le cas. Monsieur SANCHO complétera, il y a quelques années, notamment en termes de maîtrise et contrôle de nos communications, de nos messageries, de la sécurisation d'internet. On entend, je pense que dans notre discussion préparatoire à ce Conseil municipal, on a assez longuement discuté du coût, que ça peut impliquer, du coût humain des personnes dédiées à cette gestion informatique. Mais il nous semble que, dans le cadre global de fuite de données, de sécurisation de nos échanges principalement internes, donc *via* les messageries, les messages qu'on peut envoyer, il nous semble pertinent de vraiment travailler sur la récupération de la gestion de ces sujets-là. Je vous laisse répondre et ensuite on aura quelques commentaires sur d'autres commissions.

Imène SOUID

D'accord. Monsieur HAMZA.

Ramzi HAMZA

Ce point-là a bien été étudié. Il a été aussi proposé par Monsieur MESSACI auparavant. Mais je vous le dis : à l'heure actuelle, il n'est pas possible, d'un point de vue humain, d'un point de vue financier, d'un point de vue technique, les spécialistes qu'il y a au niveau du SICIO, on ne les a pas dans notre périmètre. Clairement, d'un point de vue humain, ce n'est pas possible. Ce qui est par rapport au cloisonnement et à la sécurité des systèmes d'information, ma délégation au sein du SICIO, c'est la sécurité du système d'information. Je suis chef de subdivision informatique au sein de la Direction générale de l'aviation civile et c'est mon cheval de bataille depuis le premier jour où je suis arrivé. Du coup, avant même que j'arrive, déjà, les réseaux de chacune des villes sont totalement cloisonnés les uns des autres. Chaque administrateur n'a accès qu'à son périmètre. Le DSI, les informaticiens de la ville ont accès à leurs serveurs. Ce n'est pas parce que les serveurs sont hébergés au SICIO que c'est le SICIO qui les gère. Nos administrés continuent à gérer leurs serveurs, leurs routeurs. C'est une question de mutualisation des coûts et surtout du périmètre. Pour vous dire, on a fait passer, dans le cadre de France Relance, un audit de l'ANSI sur tout le SICIO et le périmètre de nos villes. Je vous le dis : heureusement qu'on a le SICIO. À l'heure actuelle, on serait peut-être comme certaines villes qui ont eu des compromissions ou ils ont eu des ransomwares, etc. Grâce à ce cloisonnement et grâce à ce portail en amont qui filtre internet, cela nous a sauvé la vie, je pense plus d'une fois. À échéance régulière, on fait des tests pour vérifier si les agents répondent bien. Je vous assure que le nombre d'utilisateurs qui, dans notre ville ou dans d'autres villes, ont cliqué sur les liens et ont

mis leur mot de passe de la ville, ils sont costauds. Si ça avait été une vraie attaque, les villes auraient été saccagées. Voilà, juste pour vous rassurer.

Imène SOUID

L'idée du SICIO, c'est de nous permettre de mutualiser et d'avoir des coûts qui sont conséquents, et en termes de sécurité informatique, je pense que les besoins ne sont que croissants. On le voit et on a vu des systèmes qui ont été hackés à droite et à gauche. Et justement, c'est le fait d'adhérer à ce SICIO et à ce dispositif qui nous garantit une sécurité plus importante que si nous étions seuls. Je pense qu'ensemble, nous arrivons plus facilement. Aujourd'hui, en tout cas, c'est notre démarche de travailler et d'œuvrer ensemble pour mutualiser les coûts, mais aussi pour avoir des professionnels qui ont cette compétence. Et je trouve paradoxal de nous demander à la fois de baisser les recettes de la ville et de faire encore plus de compétences en interne. Ça a un coût tout ça. C'est quand même un peu paradoxal et même contradictoire. Mais bon, je ne polémiquerai pas plus là-dessus. Monsieur GUESSOUM.

Adnène GUESSOUM

Par rapport à la remarque, plus qu'une mise en doute, c'était une question honnête. On ne vous dit pas qu'il faut absolument l'internaliser. On pose la question simplement. Et pour la question de la baisse... Ne polémiquons pas.

Imène SOUID

Merci. Monsieur SANCHO.

Claude SANCHO

Je ne reviens pas sur le SICIO. J'ai parfaitement compris que vous ne voulez pas en sortir. C'est clair. Pour l'intérêt de la ville, on l'a fait à une époque, donc il y avait des coûts, on savait, on savait gérer et ça se gérait. Et la municipalité n'est pas tombée pour autant. Je voulais simplement faire une remarque à ceux qui ont été ou qui vont être élus, puisqu'on n'a pas voté encore, à ceux qui vont être élus au SICIO. Est-ce que vous pouvez franciser la messagerie ? Parce que j'ai horreur de ça, de voir des termes français au milieu de termes anglais dans les communications du SICIO. Si vous pouvez intervenir à ce niveau-là, ce sera déjà une bonne chose.

Imène SOUID

On note la remarque. Merci. Pas d'autres demandes d'intervention. Donc je vous propose de voter celui-ci déjà. Et puis on fera pour la proposition qui nous a été soumise par Monsieur BOURIACHI pour la suite. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO) Messieurs Ramzi HAMZA et Houcine TROUKY.

Imène SOUID

Concernant les rapports suivants, comme j'ai des modifications à faire sur le rapport sur les conseils d'écoles, celui-ci, je vous proposerai par contre de l'étudier plus en détail parce que j'ai des modifications que j'ai réalisées en cours et donc je vais vous faire deux propositions. Ce n'est pas énorme, mais je préfère les clarifier pour tous les autres. Donc c'est le rapport pour les conseils d'école, c'est le rapport 8.1. Et le rapport 9.1 pour le CCAS. Ces deux-là, on les étudiera en détail. Pour tous les autres, si vous en êtes d'accord, je vous propose de les voter une fois pour toutes, en tout cas de les délibérer tous ensemble en un seul vote. Donc il restera trois rapports avant de passer aux questions diverses. Donc, sur tous les autres rapports, à part les rapports 8-1, 9-1 et 9-2, je vous propose de passer au voix.

5-10 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) Messieurs Thierry ATLAN, en qualité de délégué titulaire, et Mohand SERRAYE, en qualité de délégué suppléant.

6-1 Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Ramzi HAMZA, en qualité de suppléant.

6-2 Désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Houcine TROUKY, en qualité de suppléant.

6-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la RIVED

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à la RIVED Monsieur Mohand SERRAYE.

6-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB) Messieurs Mohand SERRAYE, en qualité de titulaire, et Yann GILBERT, en qualité de suppléant.

6-5 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Cluster Eau-Milieus-Sols

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly au Cluster Eau-Milieus-Sols Monsieur Mohand SERRAYE.

7-1 Désignation du représentant titulaire de la ville d'Orly au comité stratégique de la Société des Grands Projets

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au comité stratégique de la Société des Grands Projets Madame Imène SOUID, en qualité de titulaire.

7-2 Désignation des représentants de la ville d'Orly au conseil d'administration de l'EPAORSA (Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPAORSA) Madame Imène SOUID, en qualité de titulaire, et Monsieur Ramzi HAMZA, en qualité de suppléant.

7-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

7-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au SAF 94 (Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

7-5 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal d'étude du pôle Orly-Rungis (SIEPOR)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat Intercommunal d'étude du pôle Orly-Rungis (SIEPOR) Madame Imène SOUID et Monsieur Ismaël SACKO, en qualité de titulaires, et Messieurs Thierry CHAUDRON et Yann GILBERT, en qualité de suppléants.

7-6 Désignation des représentants de la ville d'Orly du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports du Grand Godet

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc des sports du Grand Godet Messieurs Heddi INDRIGO, en qualité de titulaire, et Dramane DIABY, en qualité de suppléant.

7-7 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la mission locale Orly / Choisy-le-Roi / Villeneuve-le-Roi / Ablon

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à la mission locale Orly / Choisy-le-Roi / Villeneuve-le-Roi / Ablon Madame Valérie CABRERA et Monsieur Ismaël SACKO.

7-8 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly au Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Madame Valérie CABRERA et Monsieur Ismaël SACKO, en qualité de titulaires, et Monsieur Jeremy SOUDEER et Madame Saly TRAORE, en qualité de suppléants.

7-9 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la Commission départementale de l'équipement commercial

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désigné pour représenter la ville d'Orly à la Commission départementale de l'équipement commercial, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Maire, Monsieur Ismaël SACKO.

8-1 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly dans les conseils d'école

Imène SOUID

Nous passons directement au rapport 8.1.

Sana EL AMRANI

Bonsoir. Ce rapport concerne la désignation des membres du Conseil municipal de la ville d'Orly au sein des conseils d'école. Suite au renouvellement général du conseil municipal qui est intervenu le 15 et 22 mars derniers, il est proposé de désigner les nouveaux représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'école. Au nom de la majorité municipale, les candidatures proposées, vous les avez sur table. Il y a quelques modifications qu'on voulait apporter. Donc sur l'école Romain Rolland en tant que titulaire, au lieu de Shaenese BENSENOUCI, on présente Heddi INDRIGO. Sur Marcel Cachin, au lieu d'avoir en titulaire Heddi INDRIGO, ça sera Jinny BAGÉ. Et la dernière modification, pour Joliot-Curie, au lieu d'avoir Ramzi HAMZA, ça sera Renaud LERUDE en tant que titulaire.

Imène SOUID

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Une remarque sur la formulation du rapport. Dans le rapport, il est écrit : « Les conseils d'établissements scolaires sont chargés de la gestion quotidienne de l'établissement, mais aussi de participer aux décisions pédagogiques de l'établissement, notamment en ce qui concerne la scolarité des élèves. » Donc, la question, c'est d'où vient l'expression « participer aux décisions pédagogiques ». Je vais citer la réponse au Sénat – c'est une question qui avait été posée par un sénateur républicain : au sein du conseil d'école, on ne décide pas, on ne participe pas aux décisions. Le conseil d'école y donne les avis, y présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école. D'ailleurs, l'article D. 411-2 du Code de l'éducation indique que le conseil d'école donne son avis sur la vie de l'école, sur les projets. Je demanderai que le terme soit modifié. On ne participe pas aux décisions pédagogiques. Le conseil d'école s'exprime et donne son avis, prend connaissance et donne son avis. Et juste, concernant le rapport 8-4, on l'a voté, il n'y a pas de souci. Enfin, nous on est de toute façon, on a un vote cohérent. Mais, par contre, le rapport 8-4, il a été modifié hier et on n'a pas eu d'explications. Pourquoi la plus grande partie des trois quarts du rapport ont été retirés ?

Imène SOUID

Concernant le rapport 8.1, je pense que ce sont des intitulés qui existent et qui sont réglementaires qui ont été utilisés, puisque si en plus il y a eu une question au Sénat, de ce que vous m'avez dit, c'est que ça existe quelque part. Donc, les références ont été utilisées sur des textes réglementaires, et c'est pour ça que ça a été évoqué dans le rapport. Je pense que les services n'ont pas inventé les intitulés. Surtout, si vous nous dites en plus qu'il y a une question en lien sur ça, ça doit être les termes qui ont dû être utilisés dans les textes dans le cadre de ce type de délibérations. Donc, on va voter celui-ci d'abord, avant de répondre à la question suivante.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly dans les conseils d'école :

ÉCOLES MATERNELLES :

Titulaires

Suppléants

Jean Moulin	- Stéphanie BARRE	- Valérie CABRERA
Romain Rolland	- Heddi INDRIGO	- Saly TRAORE
Noyer Grenot	- Roseline CHARLES-ELIE-NELSON	- Mylène DIBATISTA
Joliot Curie	- Nathalie BESNIET	- Tracy MEDRANO
Marcel Cachin 1 et 2	- Sana EL AMRANI	- Mael KUIPOU
Paul Eluard	- Malikat VERA	- Dramane DIABY
Simone Veil	- Yann GILBERT	- Thierry CHAUDRON

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

Titulaires

Suppléants

Paul Eluard	- Tracy MEDRANO	- Renaud LERUDE
Romain Rolland A	- Saly TRAORE	- Shaenese BENSENOUCI
Romain Rolland B	- Sana EL AMRANI	- Thierry ATLAN
Marcel Cachin A	- Jinny BAGE	- Sana EL AMRANI
Marcel Cachin B	- Karine BETTAYEB	- Jeremy SOUDEER
Centre A	- Thierry CHAUDRON	- Jinny BAGE
Jean Moulin	- Sana EL AMRANI	- Yann GILBERT
Joliot Curie	- Renaud LERUDE	- Sana EL AMRANI
Simone Veil	- Yann GILBERT	- Thierry CHAUDRON

8-2 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly dans les conseils d'administration des collèges et lycées

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly dans les conseils d'administration des collèges et lycées :

- pour le collège Robert Desnos, Madame Sana EL AMRANI et Monsieur Dramane DIABY ;*
- pour le collège Dorval, Madame Sana EL AMRANI et Monsieur Dramane DIABY ;*
- pour le lycée professionnel Armand Guillaumin, Madame Valérie CABRERA et Monsieur Heddi INDRIGO.*

8-3 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly au réseau français des villes éducatives (RFVE)

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au réseau français des villes éducatives (RFVE) Madame Sana EL AMRANI.

8-4 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à l'ASO (Avenir Sportif d'Orly)

Imène SOUID

Concernant le rapport 8-4, oui, il a été modifié puisque le contexte était à l'époque l'après Covid, et il y avait des termes qui ne correspondaient plus à l'actualité. On l'a donc mis à jour, ce sont des copies de l'ancien rapport qui avait été délibéré, et on l'a remis à jour par rapport à l'actualité récente. Voilà pour le rapport 8.4. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Excusez-moi, Madame la Maire, concernant le rapport 8-4. Je sais qu'il y aura une vigilance, je fais confiance à ceux que vous avez mandatés. Madame la Maire, depuis 2020, je demande chaque année à avoir le rapport moral et le rapport financier de l'ASO. Vous me renvoyez vers l'ASO, je vais voir l'ASO et elle me dit : « Mais vous êtes conseiller municipal ? On l'a envoyé à la mairie, c'est à la mairie de vous le donner. Nous on n'a pas à vous le donner directement donc. » Pouvez-vous s'il vous plaît, faire la demande à l'ASO pour que, quel que soit le conseiller municipal qui le demande, ils nous le fournissent, s'il vous plaît, merci.

Imène SOUID

Nous ferons une demande officielle pour que l'ASO le fasse. En tout cas, nous le demanderons. Après, libre à l'ASO de le respecter ou pas. Je vous le rappelle que c'est une association libre ; nous, nous sommes contraints et nous l'évoquons, ils nous transmettent des éléments, mais nous ne les avons pas forcément tous. Je ne vous le cache pas, des fois on a des questionnements, on a des sujets et donc derrière, il y a toute une procédure qui est en cours avec l'ASO et on espère avoir les éléments très prochainement, complémentaires, complets, et nous ferons une sollicitation pour qu'ils puissent vous être mis à disposition, tout comme chacun a le droit au sein de ce Conseil municipal. Merci.

Philippe BOURIACHI

Vous avez raison, en disant que c'est une association libre et indépendante, mais elle est subventionnée quasiment à 70 % par de l'argent public.

Imène SOUID

Ils ont une obligation et on a une convention d'objectifs et de moyens. Sur les éléments financiers, ils ont un travail qui a été réalisé avec le service financier de la ville à un instant T. Les documents, moi, je ne les ai jamais eus en tant que tels. C'est un travail qui est en lien avec l'association et les services financiers de la ville qui a ces éléments aujourd'hui, mais que je n'ai pas moi-même en ma possession. Concernant la subvention en tant que telle, nous regarderons avec encore plus de vigilance, et ça, je peux vous le garantir aujourd'hui, sur les deniers publics qui seront utilisés par cette association. C'est une des missions des collègues qui siégeront au conseil d'administration de l'association. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Parfait.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignés pour représenter la ville d'Orly à l'association Avenir Sportif d'Orly (ASO) Messieurs Heddi INDRIGO, en qualité de titulaire, et Dramane DIABY, en qualité de suppléant.

Sont par ailleurs désignés, pour assurer la représentation de l'administration municipale au sein de l'association Avenir Sportif d'Orly (ASO), l'agent en charge de la direction des sports, en qualité de titulaire, et l'agent en charge du service des sports, en qualité de suppléant.

8-5 Désignation des représentants de la ville d'Orly au Comité directeur de l'Association VVL

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Sont désignées pour représenter la ville d'Orly au Comité directeur de l'Association VVL Mesdames Sana EL AMRANI, en qualité de titulaire, et Karine BETTAYEB, en qualité de suppléante.

8-6 Renouvellement des représentants de la ville d'Orly à la Fédération des centres sociaux et culturels

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly à la Fédération des centres sociaux et culturels Madame Saly TRAORE.

8-7 Désignation des représentants de la ville d'Orly au sein du Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico-Éducatif

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France Insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly Réunie

Est désignée pour représenter la ville d'Orly au sein du Conseil de la vie sociale de l'Institut Médico-Éducatif Madame Shaenese BENSENOUCI.

Est par ailleurs désigné, pour assurer la représentation de l'administration municipale au sein de ce même Conseil de la vie sociale, l'agent de la ville d'Orly missionné pour être le référent handicap du secteur éducatif.

9-1 Renouvellement des membres de la ville d'Orly au Conseil d'administration du CCAS

Imène SOUID

Nous passons donc au rapport 9-1 qui concerne la désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Là, nous devons repasser par l'urne. Les articles L. 123-6 et L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux conseils d'administration des centres communaux d'action sociale, établissement public administratif chargé de l'aide sociale, prévoient que la moitié des membres du conseil d'administration, fixés au chiffre de quatre en application de la délibération du 28 mars 2026 portant fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de la Ville d'Orly, sont élus par le Conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient donc de procéder à l'élection de ses membres et au nom de la majorité, nous proposons les candidatures de Madame Karine BETTAYEB, de Madame Kheira SIONIS, Monsieur Jinny BAGÉ et Madame Shaenese BENSENOUCI. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Madame la Maire. Notre mode de calcul ne fonctionne que si on avait cinq noms. Là, quatre. Vous empêchez de manière démocratique l'opposition de pouvoir siéger. C'est aussi important. Et s'il n'y a rien à cacher – je suppose qu'il n'y a rien à cacher – vous pouvez augmenter à cinq et par conséquent, ça nous permettrait d'avoir une personne supplémentaire qui aurait un autre regard. Nous sollicitons donc quelqu'un de l'opposition à être candidat si vous acceptez.

Imène SOUID

Ça a toujours été le cas. Ça me surprend puisqu'on avait déjà le cas auparavant.

Philippe BOURIACHI

Non, mais vous pouvez l'augmenter à cinq si vous voulez.

Imène SOUID

Nous avons délibéré lors du Conseil municipal précédent sur le nombre de sièges. Comme c'est au plus fort reste, il y aura normalement un siège pour l'opposition. C'est très probable en tout cas, puisque c'est ce qu'on a toujours eu. A chaque fois, on a eu un élu d'opposition au CCAS. Le nombre de conseillers municipaux n'a pas évolué entre les deux mandats, donc je pense que nous aurons la chance d'avoir un élu de l'opposition au sein du CCAS. En tous cas, les calculs vont peut-être les démontrer. Mais on n'a rien changé. On a pris exactement les mêmes organisations, justement pour ne pas modifier les choses par rapport à la fois précédente. Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Madame la Maire, j'ai une question. Je pense que globalement, chaque année, le CCAS fait le point un petit peu sur toutes les actions qu'il a pu mener sur la ville. J'aimerais savoir si aujourd'hui il y a une feuille de route ou des priorités pour cette année qui vient.

Imène SOUID

Il y a le rapport d'activité, bien sûr, qui est présenté régulièrement au conseil d'administration du CCAS, qui sera mis à disposition à chaque fois. Et puis sur la feuille de route, il existe les orientations politiques que nous avons élaborées, le programme politique que nous avons porté lors des élections, qui va aussi donner la feuille de route renouvelée sur ce mandat. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Les candidatures pour notre groupe sont TRARIEUX, SANCHO, APATOUT et GUESSOUM. On propose que ce soit le même mode de vote. Agir pour Orly. Merci.

Imène SOUID

Très bien. Donc vous avez le bulletin avec la liste présentée par la majorité. Pour ceux qui souhaitent voter pour la liste Agir pour Orly, vous notez Agir pour Orly et bien sûr la possibilité du vote blanc.

Vote à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

1^{er} tour

Liste présentée	Voix obtenues	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste de la Majorité municipale	28	3	0	3
Liste Agir pour Orly	07	0	1	1

Sont élus membres au Conseil d'administration du CCAS de la ville d'Orly :

Madame Karine BETTAYEB

Madame Rhéra SIONIS

Monsieur Jinny BAGE

Madame Magalie TRARIEUX

Claude SANCHO

Pas sur le vote là, mais sur le CCAS. Il y a aussi des nominations qui doivent être faites. Est-ce que vous avez d'ores et déjà reçu des candidatures, et, et est-ce que vous avez déjà arrêté les quatre désignations que vous faites ?

Imène SOUID

Non, c'est en cours.

Claude SANCHO

C'est en cours. Vous nous informerez bien évidemment.

Imène SOUID

Mais bien entendu.

9-2 Concours de dessin « Dessine ton endroit préféré de la ville »**Roseline CHARLES-ELIE-NELSON**

Bonsoir tout le monde ! Le conseil d'enfants de la ville d'Orly propose d'organiser un concours de dessin pour les enfants orlysiens âgés de 9 à 14 ans intitulé « Dessine ton endroit préféré dans la ville ». Le conseil des enfants a dans ses projets de favoriser la participation des enfants de la ville. L'objectif est de proposer aux enfants de dessiner, d'inviter les jeunes à dessiner. Ce concours était l'occasion de mieux comprendre les usages et les besoins des enfants. Ce concours est destiné aux enfants âgés de 9 à 14 ans. Les enfants pourront concourir du 27 avril au 16 mai 2026, en proposant un dessin, un seul par participant. Il ne faudra faire qu'un seul dessin accompagné d'un bulletin de participation déposé dans des urnes destinées à cet effet, déposées à plusieurs endroits dans la ville, notamment le centre administratif, le centre culturel Aragon-Triolet, la maison de l'enfance, le centre social Andrée Chédid, la médiathèque Louis Bonnin et la ludothèque Paul Eluard. Toutes les techniques de dessin sont acceptées afin de laisser les différents talents s'exprimer. Il est proposé de désigner pour le jury deux élus du Conseil municipal, quatre représentants de l'administration, direction de la communication, protocole, événement, affaires culturelles et artistiques, projet de renouvellement urbain, démocratie et vie locale. Quatre représentants du conseil des enfants. Un représentant du conseil de la culture.

Imène SOUID

Merci. Madame CHARLES-ELIE-NELSON. Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur BOURGEOIS.

Patrick BOURGEOIS

Merci, Madame la Maire. Je trouve que c'est une excellente initiative. Si en plus elle était suivie par une étude plus approfondie des différents quartiers qui auront été le plus dessinés par les enfants, de manière à ce qu'ils puissent s'approprier un petit peu ces quartiers, puis surtout à ce que nous en faisons d'autres, qui leur ressemblent, ce serait plutôt une bonne chose. Merci.

Imène SOUID

Là, on lance les choses. Bien sûr, on étudiera en fonction aussi du nombre de participants et du succès, ou peut-être moindre qu'on l'espère. Donc on verra aussi en fonction du résultat et des participants. Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Oui. Même remarque sur ça, ça nous paraît une très bonne initiative. Est-ce que les invitations à participer à ce concours seront distribuées dans les écoles ? Et collèges du coup ? Puisque ça va jusqu'à 14 ans. Et nous avons une demande spécifique aussi, parce qu'il y a quelques enfants à Orly qui ont moins de 14 ans et qui ne sont malheureusement à ce jour pas scolarisés. C'est-à-dire sont déscolarisés, n'ont pas de solution, notamment pour des notifications en IME, des enfants qui sont sortis d'ULYS-école en CM2. Si vous n'avez pas leurs coordonnées, on peut vous les fournir, mais pour que ces enfants-là aussi puissent participer. Et c'est l'occasion aussi de dire qu'on est ravis aussi de savoir que Madame BENSENOUCI participe au conseil de la vie sociale de l'IME ainsi que la référente handicap.

Imène SOUID

Merci. Concernant les enfants : tous les enfants de la ville, même ceux qui sont scolarisés en dehors, tous ceux qui le souhaitent, peuvent bien sûr candidater. Il n'y a pas le critère de

scolarisation au fait de candidater ou de proposer des dessins à ma connaissance. Donc là-dessus, il n'y a pas de sujet. Je vous propose donc de passer au vote.

Juste une petite information que j'ai oublié de donner. Vous avez une feuille de vote. Donc je vous invite vraiment à la remplir, à mettre le nom de la personne pour qui vous avez le pouvoir et de noter vos votes pour chacune des délibérations. Et ce sera à rendre à l'administration à la fin du Conseil municipal. Merci.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Imène SOUID

Nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur BOURGEOIS, je vous remercie de poser votre première question.

Plusieurs habitants du Clos Marcel-Paul, et notamment du Clos Marcel-Paul 2, nous ont alertés sur l'état de certains logements gérés par le bailleur Valophis : présence de moisissures, peintures dégradées et entretien insuffisant de certaines parties des immeubles.

Ces situations d'humidité persistante peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et la qualité de vie des habitants.

Des travaux ont bien été réalisés par Valophis, mais selon les habitants, ils n'ont pas permis de traiter le problème à la source.

Pouvez-vous nous indiquer si la ville a été saisie de ces situations et quelles démarches ont été engagées auprès du bailleur afin que ces problèmes soient traités de manière durable ?

Réponse d'Imène SOUID

La municipalité entretient des relations régulières et de qualité tant avec Valophis qui gère sur la Ville plus 4 000 logements qu'avec la représentante de l'amicale du Clos Marcel Paul, Mme Bruneau.

Si le Clos Marcel Paul n'est pas pour l'heure, concerné par un programme de travaux de rénovation, il n'en fait pas moins l'objet, d'un suivi attentif de la part de Valophis.

A la suite de quelques récentes doléances portant notamment sur l'apparition de traces d'humidité et de moisissures dans 3 appartements du Clos n°2, ses services ont diligenté les 14, 21 et 26 janvier 2026, diverses expertises afin de rechercher l'origine de ces désordres et d'y apporter les solutions les mieux adaptées.

Certains travaux ont déjà été réalisés (amélioration de la ventilation). D'autres sont programmés et devraient suivre prochainement.

Madame TRARIEUX, votre première question

Le Conseil municipal du 28 mars a été retransmis en direct, cela a permis à des dizaines d'orlysien.nes de prendre connaissance des débats et décisions de leurs élu.es, et des milliers de vues postérieures confirment l'intérêt des habitant.es. Cette modalité semble ne pas avoir été reconduite pour le Conseil municipal du 9 avril, selon la publicité de la page FB de la Ville. Quel en est le motif ? Comment la décision a-t-elle été prise ? Pourquoi ne pas permettre aux habitant.es

de suivre les débats et décisions en direct du Conseil municipal pour faire grandir l'implication démocratique ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, et je réponds également à la prochaine question de Monsieur Bourgeois, la retransmission de notre conseil d'installation a coûté 2300 euros à la ville. Aujourd'hui, nous n'avons malheureusement pas de budget à consacrer à ces retransmissions dans un contexte où l'Etat vient encore de nous retirer 1,3 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu dans le cadre de la construction du budget primitif 2026. Mais dans le cadre des futurs recrutements ou évolution de la direction de la communication, nous y travaillons.

Monsieur BOURIACHI, votre première question

Madame la Maire, à 2 entrées de notre ville, 2 panneaux style Decaux 3mètres par 4 sont garnis d'une publicité « Bienvenue à Orly », quel sont les dates du début et fin de cette campagne publicitaire ? Quel en est le prix ?

Réponse d'Imène SOUID

Cette campagne n'a pas de début ou de fin. Les services travaillent actuellement à un nouveau plan de communication. Cette campagne ne nous coûte rien. Elle fait partie de notre convention « Decaux ».

Monsieur BOURGEOIS, votre seconde question.

Lors de la diffusion en visioconférence du conseil municipal d'installation, un habitant d'Orly vous a demandé si les prochains conseils municipaux pourraient également être retransmis. Il lui a été répondu que cela n'était pas à l'ordre du jour.

À l'heure où les outils numériques facilitent l'accès des habitants à la vie démocratique locale, cette position peut interroger.

Le groupe Orly Réunie avait déjà sensibilisé la majorité à l'intérêt de ces outils, qui participent à la modernisation de la vie démocratique locale, quel que soit le nombre de personnes concernées.

La municipalité envisage-t-elle d'étudier la mise en place de la retransmission vidéo des conseils municipaux afin de permettre aux habitants de suivre plus facilement les débats ?

Réponse d'Imène SOUID

J'ai répondu à votre question avec celle de Madame Trarieux.

Madame TRARIEUX, votre deuxième question

Nous avons appris par voie de presse (Le Parisien, Actu 94) avant le premier tour des élections municipales, qu'une trêve a été trouvée entre des habitant.es d'Orly et de Villeneuve le roi pour résoudre un problème d'ordre public qui concerne les jeunes et nous préoccupe toutes et tous. Le fait que les jeunes puissent aller et venir partout dans le territoire, sans crainte d'être agressé, nous réjouit. Nous sommes inquiet.es cependant que des problèmes d'ordre public, donc des missions de service public, puissent être prises en charge par des individus et/ou des organismes privés. Nous souhaitons vous demander si la municipalité a contribué à la résolution de ce conflit larvé. Si oui, sous quelle modalité ?

Un protocole spécifique a-t-il été mis en place, porté par quelles instances ou organisations ?

Y aura-t-il un suivi, comment sera-t-il organisé ? Quel lien avec le CLSPD ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, l'association Humanité Etoilé et son équivalent à Villeneuve le Roi ont engagé des échanges afin de trouver une solution durable aux rixes qui opposent les jeunes de nos deux villes depuis des décennies. Comme vous, nous saluons et nous encourageons cette initiative portée par des jeunes de notre ville dans le cadre d'une démarche citoyenne et responsable. Cet engagement a permis que les jeunes des deux villes circulent sans peur sur nos territoires et se rendent au lycée sans boule au ventre. L'association nous a informés en amont de sa démarche et nous avons mis à sa disposition la salle Marco Polo pour l'organisation des rencontres avec les familles.

Le service jeunesse est chargé du suivi de cette initiative qui s'inscrit dans la pérennité.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

Madame la Maire, la ville de Paris vient de suspendre 78 agents dans une affaire de violence et crime sexuel sur des enfants confiés aux centres pendant le temps périscolaire.

Quels sont les moyens mis en place à Orly pour s'assurer de l'état psychologique voir psychiatrique des agents ? Avez-vous procédé en amont au recrutement des antécédents judiciaires, y compris des vacataires ?

Réponse d'Imène SOUID

Les casiers judiciaires des agents de la ville sont systématiquement vérifiés.

Madame TRARIEUX, votre troisième question

Lors de son discours au Conseil municipal d'installation Madame la maire a salué le personnel municipal "de qualité, engagé et profondément investi de sa mission de service public" ; elle a également indiqué, se référant au service public, vouloir "le faire évoluer en l'ouvrant davantage pour répondre aux besoins de la population". Pouvez-vous nous indiquer que signifie cette phrase ? Quelle position a la majorité municipale face aux délégations de missions de service public à des organismes privés ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, nous constatons comme vous que les services publics dématérialisent de plus en plus leur accueil. Nous, notre volonté, est bien différente. Nous, nous souhaitons que le service public soit toujours plus à l'écoute des Orlysiens. C'est pour cette raison que nous avons proposé dans notre programme des points d'accès au service public déconcentrés. Il nous semble essentiel d'être au plus près des populations dans les quartiers car on le sait certains ne franchissent pas la porte de la mairie. Aujourd'hui, nous n'avons aucune délégation de service public. Nous avons des contrats avec des prestataires privés comme toute collectivité.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Madame la Maire, selon nos informations sûrement erronées, 3 agents en contact de nos enfants viennent d'être suspendus en urgence. Peut-on en connaître les raisons ?

Réponse d'Imène SOUID

Trois agents sont effectivement suspendus en raison de manquements aux obligations des fonctionnaires dans l'attente de l'ouverture d'une procédure disciplinaire.

Madame TRARIEUX, votre quatrième question

A propos de service public, quelle action a mené la majorité municipale auprès de la Direction académique, concernant les mesures de carte scolaire prévues pour la ville de fermetures de classes et de manque de personnel spécialisé, de solutions de scolarisation pour les adolescents en attente de place en IME et d'AESH pour réussir l'école inclusive dans la ville ?

Pouvez-vous dans ce cadre expliquer en quoi consistera le champ de compétence de Madame la Maire dans l'application de la délégation d'attribution numéro 13 "de décider de la création de classes dans les établissements scolaires", en lien avec les personnels des écoles et les instances de l'éducation nationale.

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, je tiens tout d'abord à rappeler un point fondamental, que vous connaissez parfaitement en tant professeur des écoles de profession, la carte scolaire à savoir les ouvertures et fermetures de classes ainsi que l'affectation des enseignants, relèvent exclusivement de l'Education Nationale.

La commune n'a pas pouvoir de décision en la matière. En revanche, elle a un rôle d'alerte, de dialogue et de défense des intérêts de ses habitants.

Dans ce cadre la majorité municipale a toujours été pleinement mobilisée :

- En interpellant à chaque fois que nécessaire les services académiques sur des besoins en moyens supplémentaires, besoins d'ouvertures de classe ou des fermetures injustifiées.
- En ayant des échanges réguliers avec l'IEN et le DASEN pour veiller au mieux aux intérêts des enfants.

Concernant les AESH et les places en IME, là encore, il s'agit d'une compétence de l'Etat.

Toutefois, fidèles à nos valeurs, nous soutenons toutes les démarches visant à améliorer les conditions d'accompagnement des enfants.

Nous accompagnons par exemple l'agrandissement du futur site de l'IME pour permettre la création de places supplémentaires (même si on le sait, le chantier est en retard).

Nous permettons aux AESH volontaires et en fonction de nos besoins d'être présents sur les temps périscolaires afin de les fidéliser et leur permettre des compléments de revenus.

S'agissant de votre question sur la délégation d'attribution n°13, je souhaite clarifier les choses : la formulation « décider de la création de classes », ne signifie en aucun cas que la commune se substitue à l'Education nationale

Cette délégation s'inscrit dans le champ de compétence municipales, à savoir :

- La mise à disposition de locaux scolaires,
- L'adaptation de ces locaux en fonction des besoins (travaux, équipements, d'aménagement...).

Autrement dit, le maire peut décider de créer les conditions matérielles permettant l'ouverture d'une classe.

Nous sommes donc, comme toujours, mobilisés pour défendre une école publique de qualité à Orly, avec les moyens nécessaires et nous continuerons à agir avec responsabilité, dans le respect des compétences de chacun.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question

Madame la Maire, ce week-end les piquets et les rubalises au bord du plan d'eau du parc Méliès ont été retirés, que comptez-vous faire pour le sécuriser ?

Réponse d'Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je ne ferai aucun commentaire sur votre action à quelques jours du premier tour des élections municipales. Pour autant, la ville d'Orly n'est pas à l'origine du retrait de vos piquets et de votre rubalise.

Madame TRARIEUX, votre cinquième question

Nous avons appris par un article récent du Monde que le dispositif de 100 millions d'aides du gouvernement aux "maires bâtisseurs" n'est pas reconduit pour 2026. Quel impact cette décision aura-t-elle sur les finances des projets de construction vers la ville de 35 000 habitant.es qui sont le choix de la majorité ?

Réponse d'Imène SOUID

L'enveloppe globale du dispositif « Maires bâtisseurs » est réparti par département. Au regard de tous les projets de construction sur le Val-de-Marne, le montant dévolu sur notre département est très faible. Ainsi en 2025, la ville d'Orly n'a obtenu que 74 000 € car la préfecture a réparti les financements sur l'ensemble des communes. L'arrêt du dispositif n'a donc pas d'impact significatif sur le financement des équipements contrairement à d'autres dispositions de la loi de finances 2026 plus pénalisantes pour la ville d'Orly.

Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question

Madame la Maire, lors de votre discours du 19 mars, vous avez évoqué les massacres de l'autre 8 mai 1945. Maintenant que vous avez été élu sur votre nom, allez-vous inscrire à l'agenda mémoriel de la ville d'Orly la commémoration de « l'autre 8 mai 1945 » ?

Réponse d'Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, à chaque commémoration du 19 mars 1962, j'honore la mémoire de tous ceux qui ont souffert de la colonisation et des violences qui l'ont accompagnée. Nous pensons tous aux massacres de Sétif, Guelma et Kerrata le 8 mai 1945. Si l'Etat français décide un jour de rendre cette commémoration officielle, nous en ferons de même.

Madame TRARIEUX, votre sixième question

Le poids de l'augmentation des prix de l'énergie (gaz, essence) et des loyers dans les logements sociaux menace des milliers de familles orlysiennes de plus de pauvreté : quelles mesures compte prendre la majorité municipale pour que la ville joue un rôle de rempart contre la précarité ?

Réponse d'Imène SOUID

Madame TRARIEUX, la ville, au travers son CCAS accompagne les familles en difficultés en raison notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie. En 2025, 77 000 euros d'aides ont été délivrés en ce sens. Pour ce qui est du coût du loyer, des aides ponctuelles sont également étudiées par le CCAS au cas par cas. 18 000 euros ont été versés en 2025.

Je pense qu'il faut malgré tout reposer un contexte simple :

- l'Etat ne régule pas les coûts de l'énergie,
- l'Etat comprime les dotations aux collectivités locales tout en mettant à mal leur autonomie financière en supprimant la taxe d'habitation
- et vous, en nous posant cette question, vous faites le jeu de l'Etat !

Vous faites reposer sur nous, collectivités locales, le seul rôle de bouclier social. Je le déplore. D'autres combats sont à mon sens à mener pour que chacun prenne sa responsabilité à son niveau.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question

Madame la Maire, depuis quelque temps un agent de Service Plus fait traverser les enfants sur l'avenue de la Victoire pour l'école Romain Rolland. Celui-ci est dépourvu de gilet jaune réfléchissant, pouvez-vous demander à Service Plus, pour sa sécurité et celle des enfants, qu'ils lui en fournissent un ?

Réponse d'Imène SOUID

Petite précision : il s'agit de Fresnes service et pas de service plus. Pour le gilet jaune, cela sera chose faite. Ne vous inquiétez pas.

*

* *

Jinny BAGÉ**Vœu municipal contre le racisme, pour l'égalité réelle et la solidarité républicaine**

Depuis l'accession de M. Bally Bagayoko à des responsabilités exécutives majeures, notre République est le témoin d'un déchaînement de haine que nous ne pouvons plus taire. Des mots d'une violence inouïe ont été proférés : « Retourne dans ta jungle », « Maire d'importation », « Le maire-singe ». Sous couvert d'anonymat numérique ou par courriers haineux, l'élu a été renvoyé à une animalité primaire et à une illégitimité citoyenne par des injures simiesques et des sommations à « quitter la France ». Ces propos ne sont pas de simples éclats de colère, ils sont le visage hideux d'un racisme décomplexé qui cherche à déshumaniser l'adversaire politique.

Face à cette situation, il nous revient de rappeler les principes qui fondent notre République et les réalités du racisme contemporain.

Considérant que la République française est fondée sur l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine ou de religion,

Considérant que le racisme n'est pas un phénomène isolé mais un système de domination produisant des discriminations structurelles dont les effets touchent durablement les personnes visées,

Considérant que ces discriminations ont des conséquences sociales, professionnelles et psychologiques documentées, et qu'elles se manifestent notamment dans l'accès à l'emploi, au logement ou à la santé,

Considérant que la banalisation du racisme dans le débat public contribue à légitimer des discours de haine, à fragiliser la cohésion sociale et à mettre en danger les personnes visées,

Considérant que le racisme n'est pas une opinion mais un délit défini et sanctionné par la loi française,

Considérant que la lutte contre le racisme implique non seulement la condamnation des actes individuels mais également la transformation des mécanismes institutionnels qui produisent et reproduisent les inégalités,

Considérant que malgré la violence des attaques dont il est la cible, M. Bally Bagayoko fait preuve d'un calme et d'un sens des responsabilités qui honore la fonction qu'il exerce,

Considérant que les élus de la République, quelle que soit leur origine, doivent pouvoir exercer leur mandat dans la dignité, la sécurité et le respect,

Le Conseil Municipal de la ville d'Orly

Rappelle son attachement sans faille à la devise de la République française : Liberté, Égalité, Fraternité,

Exprime sa solidarité pleine et entière avec M. Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis ainsi qu'avec l'ensemble des personnes victimes au quotidien de discriminations, d'injures et de violences fondées sur leur origine ou la couleur de leur peau,

Dénonce avec la plus grande fermeté la banalisation progressive des propos racistes dans l'espace médiatique et politique français,

Réaffirme son engagement pour une société fondée sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale et la dignité de toutes et tous,

Appelle à une lutte sans relâche contre le racisme, la négrophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie et toutes les formes de haine en mobilisant l'ensemble des leviers éducatifs, juridiques, culturels et politiques sans trêve ni accommodement,

S'engage à développer à l'échelle de la commune des actions de sensibilisation, de formation et de prévention contre le racisme et les discriminations,

Appelle les pouvoirs publics, le gouvernement, le Parlement et les autorités de régulation dont l'ARCOM à prendre leurs responsabilités face à la diffusion de discours de haine dans les médias audiovisuels et à sanctionner les manquements avérés avec toute la sévérité que la loi autorise.

Imène SOUID

Merci infiniment, Monsieur BAGÉ, pour ce magnifique vœu, que nous sommes fiers de porter au sein de cette assemblée. Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Madame TRARIEUX.

Magalie TRARIEUX

Merci beaucoup, Monsieur BAGÉ, pour ce vœu. Quelques commentaires sur la personne de Bally Bagayoko, qui est élu insoumis de la ville de Saint-Denis-Pierrefitte. On va évidemment voter ce vœu et le porter. C'est principalement un engagement contre toutes les formes de discriminations, le racisme, la justice sociale et la devise. Dans son discours à Saint-Denis, samedi

dernier, il a également rappelé que l'antiracisme doit indéniablement être aussi un antifascisme et anti-impérialisme, c'est-à-dire s'engager pour la paix dans le monde et combattre toutes les agressions impérialistes, mais aussi être engagé pour la justice sociale, contre les violences économiques et contre le capitalisme. Madame la Maire, vous avez fait un lien vis-à-vis de notre groupe, parce que les questions qui sont posées ne sont pas posées au nom de Madame TRARIEUX. Je voulais le préciser au début, mais peut-être que je vais le dire pour les prochains conseils municipaux. Quand on propose des questions et qu'on les porte, elles sont portées par tout un groupe. Je pense que nous accuser de faire le jeu de l'Etat, c'est assez révoltant. C'est complètement déplacé. D'autant plus que... Je termine.

Imène SOUID

Non, c'est le vœu. Je vous le dis, c'est en lien avec le vœu. Les questions, ce n'est pas ça. Ça ne vous plaît pas, j'entends. Mais c'est la même règle pour Monsieur BOURIACHI, pour vous, pour tout le monde et pour nous aussi. Donc une question, une réponse.

Magalie TRARIEUX

Vous manquez de respect à notre groupe.

Imène SOUID

Vous pourrez poser d'autres questions au prochain conseil. Donc ne gâchons pas ce moment républicain. Ce vœu est magnifique. Je pense qu'il est rassembleur. Ne nous divisons pas sur un tel vœu et sur de telles remarques en fin de conseil. Je vous remercie. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci, Madame le Maire. Merci, chers collègues, merci Jinny. Évidemment, je serais surpris que quelqu'un autour de cette assemblée ne souscrive pas et ne le porte pas en son nom ou en son groupe. Je regrette, encore une fois – et je vous l'ai dit – que lorsque vous faites un vœu, de nous y associer. Alors, je comprends qu'il a été fait en urgence, mais avec les moyens qu'on a aujourd'hui, on peut s'appeler et s'envoyer des mails, etc. Je voudrais juste faire un amendement, s'il vous plaît, « exprime sa solidarité pleine et entière avec Monsieur Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis, ainsi qu'avec l'ensemble des personnes victimes au quotidien des discriminations, d'injures, de violences fondées sur leur origine, leur couleur de peau. Je vous demande s'il vous plaît de rajouter « et leur religion ». Merci.

Imène SOUID

C'est validé. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de voter ce vœu.

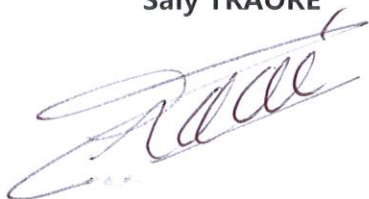
Adopté à l'unanimité

Imène SOUID

Merci beaucoup. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21 h 43.

Le secrétaire de séance
Saly TRAORE



Maire d'Orly
Imène SOUID

